



# Démocratisation et problématique de l'Etat faible en Afrique

Mémoire de géopolitique  
du Capitaine de frégate Francis BETANGANE  
dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique de l'Afrique noire »

Sous la direction de : Monsieur Pascal CHAIGNEAU  
Administrateur général du C.E.D.S.  
Professeur à l'Université Paris V  
Professeur à HEC  
Avocat international

Avril 2001

## SOMMAIRE

	Page
Introduction	6
PREMIERE PARTIE : LA PROBLEMATIQUE DE L'ETAT FAIBLE ET LA CRISE DE L'ETAT EN AFRIQUE	8
CHAPITRE 1 : LE CONSTAT D'UNE SERIE DE DEFICIENCES ET LEURS CONSEQUENCES	9
Section 1 : Les déficiences	9
Paragraphe 1 : Les carences de nature politique et administrative	9
A) La confiscation du pouvoir	9
B) L'instabilité politique	10
C) L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat	11
D) Des administrations inefficaces	12
Paragraphe 2 : Les facteurs conflictuels	13
A) Les conflits internes	13
B) Les conflits externes	14
Section 2 : Les conséquences	15
Paragraphe 1 : Les conséquences d'ordre économique	15
A) La mauvaise gestion des ressources humaines	16
B) L'appauvrissement des populations	16
C) La destruction et le manque d'infrastructures	17
Paragraphe 2 : Les conséquences sur le plan social	18
A) Les morts et les maladies	18
B) La faim	19
Paragraphe 3 : Les problèmes humains et flux de populations	19
A) L'insécurité et les déplacements de population	19
B) La fuite des cerveaux	20
CHAPITRE 2 : LES FACTEURS EXPLICATIFS	21
Section 1 : Les facteurs endogènes	21

Paragraphe 1 : Les facteurs ethno-religieux	22
A) L'ethnisme	22
B) Le facteur religieux	22
Paragraphe 2 : Les carences gouvernementales et institutionnelles	23
A) L'incapacité des gouvernants et la corruption	23
B) Des institutions déséquilibrées	24
C) Des économies extraverties	25
Paragraphe 3 : Les limites de la société civile	26
Section 2 : Les facteurs exogènes	27
Paragraphe 1 : Les facteurs historiques	27
A) La décolonisation	27
B) L'effondrement du bloc soviétique	28
Paragraphe 2 : L'après-guerre froide (des économies criminelles)	29
Paragraphe 3 : Les carences contemporaines des organisations internationales	30
A) L'OUA	30
B) L'Union Européenne et l'ONU	30
Section 3 : Les facteurs aggravants	32
Paragraphe 1 : Le mercenariat	32
Paragraphe 2 : Le trafic drogue-pierres précieuses-minerais-armes	33
SECONDE PARTIE : QUELLE DEMOCRATIE POUR L'AFRIQUE ?	35
CHAPITRE 1 : PROPOSITIONS POUR UN ETAT VIABLE	36
Section 1 : Au niveau national	38
Paragraphe 1 : Une réforme nécessaire des pouvoirs	38
A) Un régime de pouvoirs équilibrés	38
B) Des mandats impératifs et limités	39
C) Une décentralisation plus poussée	41
Paragraphe 2 : Un contrôle plus rigoureux de la gestion publique	42
Paragraphe 3 : Des mesures incitatives	42
A) Des rémunérations et des sanctions adaptées	42
B) La lutte contre la corruption : transparence et répression	43

C) La participation de toutes les forces vives à l'activité de production : le cas des armées	44
Section 2 : Au niveau régional et continental	44
Paragraphe 1 : En matière de sécurité	44
A) Un organisme de règlement des crises	45
B) L'organisation d'une sécurité commune	45
C) Des tribunaux régionaux et la libre circulation des personnes	46
Paragraphe 2 : En matière économique : une intégration plus poussée des économies	47
Section 3 : Au niveau mondial	48
Paragraphe 1 : En matière de sécurité	48
A) Droit d'ingérence humanitaire et contrôle des armements	48
B) L'appui direct de l'ONU à l'action continentale ou sous-régionale	48
Paragraphe 2 : En matière économique	49
A) Annulation de la dette et financement d'une politique de grands travaux	49
B) La transformation des matières premières	50
Section 4 : Au niveau de l'Union Européenne et de la France en particulier	50
Paragraphe 1 : Sur le plan politique	50
A) Transparence et volonté d'intervention	50
B) Appui à l'Union Africaine	51
Paragraphe 2 : Sur le plan de la sécurité	52
Paragraphe 3 : Sur le plan économique	53
A) Surveillance des transferts de fonds vers l'Europe	53
B) Soutien aux ONG et aux médias	53
CHAPITRE 2 : L'IMPORTANCE DU FAIT DEMOCRATIQUE	53
Section 1 : Démocratisations comparées de l'Afrique et de l'Europe	54
Paragraphe 1 : La démocratisation en Europe	54
Paragraphe 2 : L'accélération de la démocratisation en Afrique	55

Section 2 : La démocratisation, un impératif face à la mondialisation	57
Paragraphe 1 : La pause apparente de la démocratisation en Afrique : un phénomène éphémère	57
CONCLUSION	58
BIBLIOGRAPHIE	60
CARTES	
Richesse et inégalités aux XIX et XX ème siècles	65
Niveaux de vie	66
Taux de croissance annuel moyen du stock d'IDE entrants 1985-1997	67
L'indicateur de développement humain	68
La dynamique de la population mondiale	69
La richesse mondiale	70
La fécondité	71
La population	72
Le progrès économique	73
L'extension de conflits	74

## INTRODUCTION

La mondialisation en marche depuis plusieurs siècles avec l'essor de la navigation semble s'être accélérée. Les deux blocs, occidental et soviétique, n'en font apparemment plus qu'un aujourd'hui et l'économie de marché fête son triomphe sur tous les continents. L'Etat-nation est désormais écartelé entre d'une part sa vocation originelle selon Hobbes de centralisation, de concentration des pouvoirs devant lui permettre de garantir les citoyens contre les périls extérieurs et intérieurs, d'autre part la dilution de ses pouvoirs à travers des organismes publics et privés qui de plus en plus échappent à son contrôle.

Dans les pays développés, malgré ces dérèglements, globalement, l'économie se porte mieux ; le chômage diminue, il y a plus de richesses, plus d'investissements. Bien que quelques grèves dont les résultats relativement prévisibles viennent de temps en temps perturber l'existence de citoyens dont la très grande majorité vit dans la paix, une paix chèrement acquise et jalousement préservée. L'Etat disons-nous, plie mais ne rompt pas, probablement pour mieux accompagner ses champions, ces multinationales qui font la mondialisation, ces petites et moyennes entreprises (PME) partenaires de multinationales, car il faut le constater, il n'y a pas de multinationales sans tissu industriel, c'est-à-dire sans PME.

Mais il en va tout autrement lorsqu'il s'agit des pays sous-développés, ceux du continent africain par exemple, particulièrement ceux d'Afrique au Sud du Sahara.

Dans cette partie du monde qui compte 53 états dont le dernier a accédé à l'indépendance, il y a seulement quelques années. La presque totalité si ce n'est la totalité est confrontée à des difficultés qui en font aujourd'hui dans l'ensemble non seulement les plus pauvres du monde, mais aussi les plus sinistrés.

Et si la responsabilité des africains dans ce combat n'est plus à démontrer, celle de la communauté internationale dont au premier rang les grandes puissances n'est pas moins importante.

Regroupant une population d'environ huit cents millions d'âmes (1), l'Afrique qualifiée il y a peu de sous-peuplée pourrait bientôt être surpeuplée, avec une projection de deux à trois milliards en 2050, soit plus du quart de la

(1) Etat du Monde 2001

population mondiale (2). Elle ne représente que 2,3 % du PIB, 1,70 % des exportations et 1 % de la valeur ajoutée industrielle du monde. Le PNB moyen par habitant est inférieur à 350 dollars et n'a fait que décroître depuis les années 70. Le tiers de ce PNB est fourni par l'agriculture et la part de l'industrie dans celui-ci a elle aussi décru, traduisant une désindustrialisation du continent au bénéfice du secteur tertiaire. Les industries existantes souvent mal dimensionnées fonctionnent à très faible rendement, environ 20 % de leurs capacités. Dans certains pays tel la Côte d'Ivoire, on a tout misé sur les cultures d'exportation (cacao, café, ...) dont les cours mondiaux n'ont malheureusement pas tardé à chuter de façon dramatique.

Les pays se sont endettés, encouragés en cela par les pays industrialisés, plus préoccupés à faire écouler les produits de leurs industries (biens d'équipement) sur un marché important donc à conquérir, jusqu'à la récession économique mondiale survenue dans les années 80 (choc pétrolier).

Et qu'ils aient appartenu au bloc soviétique ou au bloc occidental, le résultat est le même ; la faillite économique qui traduit une faillite politique caractéristique d'Etats faibles englués dans des crises profondes. Des crises qui ont traversé la période de la guerre froide et qu'on a espéré voir s'estomper avec la disparition de celle-ci, car bien que les guerres interétatiques aient aujourd'hui pratiquement cessé (3), les conflits internes n'ont fait que se multiplier ; les récents événements en Guinée Konakri en sont une illustration.

Face à cette misère humaine, que faire pour renverser la vapeur ? On serait tenté en premier lieu d'agir mécaniquement. Tenter de renverser cette vapeur reviendrait par conséquent à agir sur la politique en s'interrogeant sur le modèle d'Etat qui pourrait dans les conditions sus-évoquées, permettre de réguler les facteurs qui font que l'Etat y apparaîtrait faible et en crise, et qui de plus est confronté à la mondialisation. C'est aujourd'hui un enjeu vital pour l'Afrique, et l'objet de cette étude.

(2) Bernard Lugan, Afrique : de la décolonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire, Collection « Gestes », 1995

(3) Le dernier conflit qui opposait deux Etats, l'Ethiopie et l'Erythrée semble en voie de règlement

## **PREMIERE PARTIE**

### **LA PROBLEMATIQUE DE L'ETAT FAIBLE ET LA CRISE DE L'ETAT EN AFRIQUE**

# **CHAPITRE 1 : LE CONSTAT D'UNE SERIE DE DEFICIENCES ET LEURS CONSEQUENCES**

## **SECTION 1 : LES DEFICIENCES**

Les déficiences inhérentes aux Etats africains sont de nature politique et administrative ou liés à des facteurs conflictuels.

### **PARAGRAPHE 1 : LES CARENCES DE NATURE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE**

Elles se caractérisent par la confiscation du pouvoir, l'instabilité politique, l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, et l'inefficacité des administrations étatiques.

#### **A) LA CONFISCATION DU POUVOIR**

Quarante ans après les indépendances de la plupart des pays africains, à quelques exceptions près, le pouvoir n'a pu changer de main que par la force. En effet, rares sont les cas où la passation de pouvoir a eu lieu dans la sérénité des protagonistes. Les exemples du Sénégal (deux fois) et du Botswana jurent donc dans cette Afrique où l'on est prêt à tout pour conserver le pouvoir, même au prix de vies humaines. Les forces armées et de sécurité sont alors mises à contribution par les pouvoirs en place pour détecter et prévenir sinon détruire toute velléité de contestation du pouvoir ; dans certains pays, le système de coercition fut tel à un moment donné que l'on arrivait même à se dénoncer au sein de la famille.

C'est ainsi que durant les trente premières années d'indépendance, la plupart des pays n'ont pas connu plus d'un changement de régime. Certains chefs d'Etat, pour autant qu'ils aient apporté à leur pays, ne s'en sont retirés que vaincus par la mort ou la maladie, généralement à un âge trop avancé ne laissant aucun doute quant à leur incapacité à continuer à gouverner avec lucidité.

En fait, n'eussent existé des constitutions prévoyant les conditions de dévolution du pouvoir, la pratique de celui-ci ne laisse pas de doute que les gouvernements des

Etats africains en font presque tous des royautes. Aujourd'hui encore, on trouve des chefs d'Etats en poste depuis plus de trente-cinq ans.

Et pourtant, leurs résultats sur les plans économique et social ne justifient pas leur longévité qui, dans le cadre d'une saine compétition, n'aurait pas manqué d'être sanctionnée lors des élections, malheureusement la plupart du temps factices.

## B) L'INSTABILITE POLITIQUE

Les régimes autocratiques en place ont pu ainsi se maintenir, surtout grâce aux appuis extérieurs des anciennes puissances coloniales ou du bloc soviétique marxiste. En effet, l'Afrique à la périphérie de l'Europe était l'un des champs d'application de la rivalité Est-Ouest et les territoires acquis à la cause de l'un ou l'autre camp devaient être préservés, souvent au détriment de la masse des populations.

Dans ces conditions, seule la force pouvait de l'intérieur et parfois aussi de l'extérieur, modifier le rapport de forces et renverser le pouvoir en place.

Les forces armées ont souvent été à l'origine de ce changement brutal, imprévisible, consacrant du coup l'instabilité politique des pays dès lors enrôlés dans un cycle de coups d'Etat. C'est le cas depuis quelque temps en Côte d'Ivoire (pour prendre un cas récent), un pays resté stable pendant bien longtemps, mais une stabilité qui semble a posteriori beaucoup plus déclamatoire.

En effet, depuis les indépendances des années 60, l'Afrique a connu une soixantaine de coups d'Etat. Les derniers changements de pouvoir survenus par la force y sont intervenus il y a quelques mois en République Démocratique du Congo (RDC) ex Zaïre, avec l'assassinat du Président Laurent Désiré KABILA et quelques mois plus tôt en Côte d'Ivoire avec la descente des populations dans la rue pour faire échec à la tentative de confiscation du pouvoir par le Général GUEYE. Des changements qui témoignent de la fragilité des systèmes mis en place et taillés à la mesure des gouvernants. Cette fragilité a caractérisé les deux périodes : des indépendances à la fin de la guerre froide, puis celle de l'après guerre froide.

Se réclamant d'une légitimité historique (guerre de libération en Algérie par exemple) ou dénonçant la gabegie comme ce fut le cas au Ghana, les chefs militaires se sont, au nom de leur institution, emparés du pouvoir d'autant plus facilement que les armées constituaient les seules forces organisées et de surcroît armées. La

militarisation des pouvoirs en Afrique s'est tellement amplifiée qu'en 1990, plus des deux tiers des Etats africains avaient connu des coups d'Etats militaires, et dans les pays encore dirigés par des pouvoirs civils, la hantise du coup d'Etat était permanente.

A partir de 1990, la déferlante démocratique liée à l'effondrement du système soviétique s'abat sur l'Afrique. Outre la menace de prise de pouvoir par les armées, les pouvoirs se sont retrouvés confrontés à des contestations populaires sans précédent, menant à des soulèvements et des affrontements avec les forces de l'ordre.

Ces mouvements qui se sont manifestés ici et là, ont imposé des changements et permis l'accession au pouvoir de nouveaux régimes d'autant plus facilement que ceux en place avaient mal apprécié la hauteur de la vague. Toutefois, dans certains pays, les pouvoirs en place se sont maintenus, imposant aux forces opposées qui s'étaient constituées leurs rythmes des changements (4). Ces pays vivent cependant sous la pression tant des forces de l'opposition que des puissances occidentales qui exigent une plus grande avancée vers la démocratisation, dans un climat général d'instabilité ou tout au moins de non-stabilité.

### C) L'AFFAIBLISSEMENT DE L'AUTORITE DE L'ETAT

L'Etat « africain » a dans la plupart des cas, échoué dans ses missions d'encadrement territorial, de contrôle des populations et de redistribution. Les excès des régimes corrompus et autocratiques l'ont déconsidéré. La dynamique libérale a réduit sa légitimité ainsi que le champ de ses interventions. D'un autre côté, l'urbanisation non maîtrisée où les populations s'entassent les unes sur les autres transfère de fait la responsabilité de l'Etat aux villes au demeurant dépourvues. De même, la libéralisation des économies appliquée depuis les années 80, a produit la désorganisation des pans entiers des appareils d'Etat, obérant du coup la capacité d'intervention des Administrations du fait des ressources misérables d'un Etat largement dépendant de l'étranger.

(4) Des changements qui s'apparentent à ceux observés en Grande-Bretagne

Les bailleurs de fonds ne veulent plus passer par les Administrations ou les sociétés d'Etat pour intervenir auprès des populations. Ils leurs préfèrent plutôt les ONG, et pèsent ainsi de plus en plus sur la politique des Etats.

Cependant l'Etat affaibli, déconsidéré voire en décomposition n'a pas pour autant rendu les armes, puisqu'il reste malgré tout non seulement l'interlocuteur attitré des puissances étrangères et des institutions internationales mais aussi des puissants qui veulent accéder aux privilèges. Il n'est pas rare que dans ces conditions, les armées se transforment en milices privées au service d'entrepreneurs politiques et de ceux qui pour le peuple symbolisent l'Etat.

#### D) DES ADMINISTRATIONS INEFFICACES

Les Administrations africaines sont caractérisées par une centralisation très poussée du pouvoir à la tête de l'Etat, sa concentration au profit de l'exécutif, le chef de l'exécutif assumant par ailleurs les fonctions de chef du parti au pouvoir (5). Ainsi malgré la volonté de décentralisation ou de déconcentration souvent exprimée, la transposition de cette organisation sur l'ensemble du territoire n'a pas manqué d'annihiler les mesures administratives de décentralisation du pouvoir.

Des agents de l'Etat exploitent cette faiblesse du système, créent des goulots d'étranglement et la surenchère en vue de leur intéressement. L'Administration se trouve ainsi captée essentiellement à leur profit.

Comme en plus elle n'est pas régulièrement implantée sur tout le territoire probablement du fait des moyens colossaux que ce déploiement induit, des régions entières se retrouvent marginalisées, exclues des prestations élémentaires qu'un Etat est en devoir d'assurer à tout citoyen.

Enfin, l'autonomisation de certaines structures (collectivités publiques par exemple) est redoutée sur le plan politique du fait du pouvoir que les responsables pourraient y

(5) Ne serait-ce que sur le plan physique, le fonctionnement d'une telle organisation apparaît trop lourd pour permettre un minimum d'efficacité. De plus, les échelons subalternes s'inspirant de cette pratique, c'est tout le système qui se trouve bloqué à un moment donné. Dans ces conditions en effet, on n'ose pas entreprendre tant qu'on n'a pas reçu d'ordre, d'autant plus que l'Administration se trouve désormais inféodée à la politique et les agents administratifs devenus des politiciens de service.

détenir ; ce serait d'ailleurs en contradiction flagrante avec le système monolithique d'unicité du pouvoir d'Etat et du pouvoir politique, même si les textes et les discours sont tout autres.

Il en résulte des effets particulièrement négatifs sur la condition des populations les plus démunies, l'aggravation des inégalités dans la distribution des revenus et l'accès aux ressources surtout en milieu urbain.

## PARAGRAPHE 2 : LES FACTEURS CONFLICTUELS

Dans son analyse des conflits en Afrique, Monsieur KOFFI ANNAN, Secrétaire Général des Nations Unies, relève au mois d'Avril 2000 que durant l'année 1996, seulement 14 des 53 pays africains ont connu des conflits armés, et que depuis 1970, ce continent a enregistré plus de trente guerres ; celles-ci ont été pour la plupart des conflits internes.

### A) LES CONFLITS INTERNES

Les conflits internes couvrent l'ensemble de l'Afrique, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Ils sont parfois le prolongement des rivalités Est-Ouest de la période de la guerre froide, rivalités idéologiques se traduisant sur le terrain par des affrontements armés pour le contrôle des espaces et des richesses stratégiques. Il en a ainsi été des conflits Ethiopie / Tigre / Erythrée pour la libération, de la résistance nationale du Mozambique (RENAMO).

En Angola, le Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola (MPLA), parti du pouvoir, est toujours aux prises avec l'UNITA du Docteur JONAS SAVIMBI.

Les conflits internes résultent aussi des luttes pour le contrôle du pouvoir et la mainmise sur les richesses du pays, luttes vite transformées en conflits de race, ethniques ou religieux ; en Afrique du Sud, la lutte armée et les pressions de l'Occident ont fini par avoir raison du système d'apartheid.

Certains de ces conflits ont eu tendance à perdurer : le Maroc qui s'est exclu de l'OUA est toujours confronté au problème Saharoui et l'armée reste depuis lors sur le pied de guerre au Sahara Occidental. L'Algérie vit sous la menace armée du FISC et les massacres de civils sont presque quotidiens. Au Rwanda et au Burundi, les

affrontements entre Hutu et Tutsi continuent, affrontements génocidaires visant l'épuration ethnique dans les deux pays.

En Sierra Léone comme au Libéria, ce sont les guerres de milices ou de clans pour le contrôle des exploitations de minerais précieux (or, diamant, etc...).

La Somalie, un Etat implosé, est à la merci des chefs de guerre. Ces derniers, comme dans les deux précédents pays, sont sans foi ni loi, ni même territoire, et les débordements sur les territoires des pays limitrophes sont dans ces cas inévitables.

Au Soudan, le nord musulman et le sud chrétien sont engagés dans un conflit qui dure depuis plus de trente ans et qui a ruiné tous les espoirs de solution. Le Tchad et le Nigéria connaissent les mêmes oppositions religieuses depuis les indépendances. Toutefois, le Nigéria semble mieux maîtriser cet intégrisme au niveau fédéral.

Au Congo Brazzaville, les affrontements entre les milices Ninja de l'ancien président LISSOUBA et Cobra du président SASSOU NGUESSO ont vu la victoire des Cobras, appuyés par l'armée congolaise encore déployée dans ce pays riche en pétrole.

En République Centrafricaine (RCA), l'armée a connu de multiples mutineries qui ont déstabilisé le pays au point qu'aujourd'hui celui-ci se trouve au bord de la banqueroute.

En République Démocratique du Congo (RDC), c'est l'occupation du pays par les armées étrangères, après qu'elles aient aidé le feu président KABILA à conquérir le pouvoir à Kinshasa. Certains des alliés se sont retournés contre le nouveau pouvoir, ralliés à la rébellion.

## B) LES CONFLITS EXTERNES

Les conflits interétatiques ont été relativement moins nombreux en Afrique. Constituée d'Etats-nations inachevés, l'Afrique ne pouvait s'inscrire que de manière marginale dans la logique de la « guerre moderne » de CLAUSEWITZ. Cette réalité participe d'ailleurs au mouvement général qui tend à faire disparaître la guerre de la planète, du moins sous sa forme codifiée de violence interétatique. Aussi, les crises qui secouent les Etats sont surtout internes, dans une recherche naturelle de l'équilibre, les Etats ne disposant pas d'armées bien organisées et conduits par des régimes de légitimité souvent contestée.

Avec le temps, l'Afrique semble mettre un terme à ce type de conflits, la guerre Ethiopie – Ethyrée ne devant plus être bientôt qu'un triste souvenir. Mais auparavant,

les conflits enregistrés ont opposé : le Tchad et la Lybie, l’Ethiopie et la Somalie, la Somalie et le Kenya, le Niger et le Bénin, le Burkina Faso et la Mauritanie, le Togo et le Ghana, le Cameroun et le Nigéria, ... Toutefois, la volonté d’apporter une solution à ces conflits ne doit pas occulter les désastres qu’ils ont entraînés tant au plan humain qu’en termes de moyens de développement alors consacrés à l’effort de guerre.

Mais qu’ils soient interétatiques ou infraétatiques, l’implication des grandes puissances et des ex-puissances coloniales a été permanente, allant de l’engagement direct au soutien logistique indirect.

De même, certains pays africains aux ambitions de puissance régionale interviennent dans des conflits hors de leurs territoires, bien qu’étant en proie à des conflits internes. La République d’Angola en est un exemple ; elle s’est engagée successivement au Congo Brazzaville et en république Démocratique du Congo.

Enfin, il faut relever l’implication du mercenariat dans ces conflits, un mercenariat parfois d’Etat.

## SECTION 2 : LES CONSEQUENCES

Les déficiences ci-dessus évoquées ont entraîné de graves conséquences aussi bien d’ordre économique que sur le plan social et humain, aboutissant à une profonde destruction de la société.

### PARAGRAPHE 1 : LES CONSEQUENCES D’ORDRE ECONOMIQUE

Elles sont de trois ordres : la mauvaise gestion des ressources humaines et matérielles, l’appauvrissement des populations, la destruction et le manque d’infrastructures.

## **A) LA MAUVAISE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Ayant pris le relais des colons suite aux indépendances, l'élite au pouvoir a bâti l'Administration sur l'habile combinaison à son profit des avantages de la modernité et de ceux de l'organisation traditionnelle, tout en se défiant de l'autorité traditionnelle susceptible de constituer un ferment de contestation, d'agitation et donc de contre-pouvoir. De cette manière, l'Administration s'est exclusivement réservée la prérogative de légitimation de l'autorité.

Le système traditionnel désormais pratiquement évacué du circuit de l'activité moderne, les élites aux commandes ont pu conforter leur assise et dans une absence totale de contrôle, s'installer dans un réseau de clientélisme. D'où un système patrimonial de redistribution préjudiciable à la grande majorité des populations et une corruption de plus en plus étendue, donnant lieu à :

- des fonctions publiques pléthoriques que même les programmes d'ajustement structurel mis en place par le FMI n'ont pu éradiquer en raison des troubles sociaux récurrents ;
- le recrutement injustifié de personnel d'encadrement concentré dans la capitale et les grandes villes ;
- l'absence de cadres en dehors des grandes villes ;
- l'éloignement de l'Administration par rapport aux administrés ;
- l'inflation des dépenses publiques ;
- l'accumulation des retards de salaires dans la fonction publique.

## **B) L'APPAUVRISSEMENT DES POPULATIONS**

Malgré les chiffres publiés par la Banque Mondiale concernant certains pays africains et faisant état d'une croissance positive (4,30 % en moyenne), force est de constater que la misère n'a fait que s'étendre partout en Afrique.

La croissance de la population alliée à l'exode rural avec une urbanisation non maîtrisée, aux effets des calamités naturelles et à ceux des conflits, exposent chaque jour au dénuement, des milliers de personnes supplémentaires (6).

(6) Plus 3 % d'augmentation moyenne de la population en 2000 avec un taux de fécondité moyen de 6 pour mille

Plus de 80 % de la population n'a pas accès à l'électricité, les deux tiers en zone rurale n'ont pas accès à l'approvisionnement en eau potable.

On estime que sur les 500 millions d'africains recensés en 1995, 475 millions vivaient avec moins de deux dollars par jour. Et la situation n'a fait qu'empirer puisqu'en 2000, ce sont plus de 350 millions d'entre eux qui vivent avec moins d'un dollar par jour (7).

Dans certains pays, en particulier au Sud du Sahara, le PN par habitant n'atteint pas 200 dollars.

En revanche, l'endettement des pays est plus que préoccupant : la dette extérieure africaine totale représente plus de 110 % des PNB des Etats, c'est-à-dire de loin l'équivalent de leurs recettes d'exportation en termes de biens et de services. Quant à la dette intérieure, elle est pratiquement occultée. Ainsi dans certains pays, le chômage frappe près de 40 % de la population active.

### C) LA DESTRUCTION ET LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES

Les conflits et les carences liées tant aux structures politiques qu'aux hommes chargés de les animer ont eu de lourdes conséquences sur les infrastructures des pays. Il est difficile d'en faire une évaluation exhaustive mais les exemples du Mozambique plongée dans des conflits pendant 28 ans et du Congo en 1997 illustrent bien la profondeur du drame. Selon la Banque Mondiale :

- 45 % des écoles étaient détruites pour un coût total de 4,4 millions de dollars en 1987 au Mozambique ;
- en 1993, 48 % des hôpitaux existant avant la guerre ont été détruits ;
- la proportion des médecins par rapport à la population est passée de 1/101 000 en 1980 à 1/443 000 en 1985 ;
- la réhabilitation du réseau routier nécessitait 600 millions de dollars.

De manière générale, les pertes en 1992 étaient évaluées à 15 millions de dollars soit quatre fois le PIB de 1988.

Au Congo, en, l'espace de quelques mois, les infrastructures à reconstruire après les combats de 1997 sont évaluées à 10 millions de francs français.

(7) RAMSES 2001

Ces destructions viennent s'ajouter à une pénurie originelle d'infrastructures. Les pays africains tous peu industrialisés doivent pratiquement tout importer en matière d'équipements et ce dans presque tous les domaines. Leurs exportations sans valeur ajoutée ne leur garantissent pas des termes corrects d'échange pour leur permettre d'assurer dans le temps un développement comparable à celui des pays industrialisés. Des parties entières de leurs territoires se trouvent par conséquent coupées du reste du monde, dans un dénuement total.

## PARAGRAPHE 2 : LES CONSEQUENCES SUR LE PLAN SOCIAL

### A) LES MORTS ET LES MALADIES

Selon le rapport d'Avril 2000 du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur KOFI ANNAN, les « guerres périphériques » ont entraîné en Afrique de 1979 à 1989 (dix ans) :

- 650 000 morts dans la corne de l'Afrique ;
- 620 000 morts en Afrique australe ;
- 80 000 morts au Sahara occidental ;
- 100 000 morts dans le conflit Tchad / Lybie.

Au niveau des pays, les chiffres sont les suivants : 546 000 morts en Ethiopie depuis 1974, 400 000 morts au Mozambique depuis 1987, 213 000 morts en Angola depuis 1975.

S'agissant des maladies, le sida quant à lui continue à faire des ravages : 35 millions de personnes sont aujourd'hui infectées par le virus HIV alors que l'accès des populations aux installations sanitaires est insuffisant pour 75 % de la population rurale. Le taux de prévalence en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Botswana est supérieur à 25 %. De plus, faute de soins appropriés, des milliers de personnes sont décimées par le paludisme, les maladies diarrhéiques et pulmonaires.

Des statistiques particulièrement alarmantes indiquent que l'Afrique serait de nouveau disponible pour la reconquête et la recolonisation, ce continent étant en voie de dépeuplement humain, du seul fait du sida. D'après la revue Marchés Tropicaux d'Août 1994, 7 personnes mourraient de sida toutes les heures au Malawi,

13 748 nouvelles personnes devenaient séropositives chaque mois et 442 chaque jour ; ces chiffres n'ont-ils pas plus que doublé à ce jour ?

## B) LA FAIM

Au lendemain des indépendances, l'Afrique ne recevait pas d'aide alimentaire. Dix ans après celles-ci, elle commençait déjà à en avoir besoin ; une aide qui augmentera rapidement pour atteindre 50% du volume total de l'aide alimentaire mondiale à partir de 1980 (8).

En effet, la production alimentaire de l'Afrique en 1992 était de 20% inférieure à celle de 1970 ce qui traduit une tendance régulière à la baisse(- 1 % par an) alors que dans le même temps, la population augmente de 3% par an .Ce qui correspond à un doublement de la population tous les 30 à 50 ans et donc à des besoins en produits alimentaires de loin plus importants.

## PARAGRAPHE 3 : LES PROBLEMES HUMAINS ET FLUX DE POPULATIONS

### A) L'INSECURITE ET LES DEPLACEMENTS DE POPULATIONS

Pour des millions d'africains, les conflits violents restent la menace la plus directe à leur vie, leur liberté ou leur résidence, les pouvoirs étatiques pour la plupart dictatoriaux n'ayant pas su résoudre les conflits tant politiques que sociaux auxquels ils étaient confrontés, et usant plus facilement des forces armées comme moyen de persuasion. Parfois aussi l'Etat a cessé d'exister, du fait de multiples oppositions armées contrôlant chacune une partie du territoire national.

La conjonction de ces phénomènes a inmanquablement entraîné des mouvements massifs de populations, des populations fuyant les zones de combat qui elles se rapprochent ,des populations parfois forcées de se déplacer par des milices ou des forces qui les utilisent comme boucliers humains, ou qui exercent des représailles à des fins génocidaires. Ce fut le cas dans les années 70/80, de l'Angola à l'Afrique du Sud en passant par le Mozambique .Ce fut aussi le cas en Afrique Centrale au

(8) Bernard LUGAN, Afrique, 1995

Burundi, au Rwanda, en RDC (ex Zaïre), en République du Congo. Il en fut de même en Afrique de l'Est en Ethiopie, Erythrée, Somalie, au Soudan. C'est encore le cas aujourd'hui en Afrique de l'Ouest en Sierra Leone, au Liberia et en Guinée.

Les chiffres publiés en juillet 1997 par le HCR montrent bien la gravité du problème: 1 100 000 réfugiés rwandais en 1996 en RDC et 150 000 burundais.

Ces populations ont souvent été forcées de se déplacer d'un pays à un autre de la région ; en juillet 1997 , 248 500 d'entre elles étaient portées «réfugiés non localisés»

D'autres statistiques font état la même année de 288 000 réfugiés somaliens en Ethiopie, 388 000 érythréens au Soudan , 224 000 soudanais en Ouganda, 97 000 soudanais en RDC, 171 000 somaliens au Kenya.

Enfin, en plus de l'insécurité vécue dans une ambiance de pauvreté, les populations déplacées vivent dans des camps souvent menacés de militarisation et de politisation par des groupes armés et des rebelles, d'attaques armées menées par les forces régulières des pays d'origine, de conscription forcée dans des armées ou des milices en rébellion, de viols commis sur les femmes et les jeunes filles, d'obstruction aux efforts des organisations humanitaires à apporter une aide à ces populations.

Au total et selon le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies présenté au Conseil de Sécurité le 16 avril 1998, les conflits en Afrique avaient fait plus de la moitié des victimes des conflits dans le monde entier et entraîné plus de huit millions de réfugiés et de déplacés. Un vrai désastre humanitaire.

## B) LA FUITE DES CERVEAUX

L'Afrique est aujourd'hui confrontée à une fuite de cerveaux sans précédent, au moment où en très mauvaise posture tant sur le plan économique que politique, elle doit précisément mobiliser toutes ses énergies pour espérer ne pas sombrer totalement.

La Commission européenne estime que ce sont près de 20 000 spécialistes africains qui quittent le continent chaque année vers l'Europe, les USA, le Canada ou le Japon. Qu'ils soient médecins, ingénieurs, professeurs d'universités, experts-comptables, les portes leurs sont ouvertes.

Or le coût de cet exode est particulièrement élevé : tout d'abord les pays africains sont obligés de payer à prix d'or des experts étrangers pour remplacer leurs propres ressortissants qualifiés partis ailleurs. Ainsi selon une étude de la Commission européenne, quelques 100 000 coopérants étrangers coûtent à l'Afrique quatre milliards de dollars par an, soit 30% de l'aide publique attribuée au continent.

En second lieu , chaque étudiant qui s'expatrie ainsi représente une perte sèche pour son pays, soit 5 à 7 années d'études à raison de 200 000 francs français par an. Le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) a récemment évalué cette perte à en moyenne 184 000 dollars par cadre émigré.

Cette situation est plutôt bénéfique pour les pays d'accueil qui font des économies énormes en terme de formation de leurs cadres. En effet, suivant les estimations du Congrès américain, les USA économisent de 20 000 à 30 000 dollars en frais de formation, pour un cadre de haut niveau recruté dans les pays en voie de développement.

## CHAPITRE 2 : LES FACTEURS EXPLICATIFS

Les déficiences observées en Afrique s'expliquent par un enchevêtrement de facteurs endogènes , exogènes et aggravants.

### SECTION 1 : LES FACTEURS ENDOGENES

Ils sont liés au fait ethnique, à la religion, aux carences gouvernementales et aux limites de la société civile.

## **PARAGRAPHE 1 : LES FACTEURS ETHNO-RELIGIEUX**

### **A) L'ETHNISME**

Les massacres génocidaires qui ont été perpétrés au Rwanda en 1994 , au Burundi en 1998 et au cours desquels des centaines de milliers de hutus et de tutsi ont péri, témoignent de la gravité du problème ethnique en Afrique.

De manière générale les Etats sont composés d'une multitude d'ethnies qui n'ont pas jusqu'ici su adapter, dans le sens de l'efficacité, l'organisation de l'Etat hérité des puissances coloniales, à leurs structures traditionnelles. Les anciennes rivalités se sont trouvées exacerbées par la lutte pour le contrôle du pouvoir d'Etat et l'accès aux ressources face à une démographie galopante .Cela s'est traduit par la confiscation du pouvoir d'Etat par l'ethnie au pouvoir lors de l'accession à l'indépendance, et plus tard à partir de 1990 (discours de la Baule) lorsqu'il s'est agi d'aller à la démocratisation, par la naissance des partis à coloration ethnique. On a ainsi enregistré en RDC qui comptait à l'époque 46 000 000 d'habitants, 260 partis politiques ; au Congo 75 partis pour 2 millions d'habitants, au Cameroun 175 partis pour 13 millions d'habitants (9).

Ce faisant, le pluralisme ethnique mal géré n'a pas manqué de précipiter les pays dans les affrontements qui ont secoué l'Afrique à partir de 1990 et dont certains ont débouché sur des coups d'Etat comme ce fut dernièrement le cas en Côte d'Ivoire.

Pour l'africain, l'ennemi apparaît finalement plus présent à l'intérieur qu'à l'extérieur. Aujourd'hui encore la plupart des conflits que connaît l'Afrique sont des conflits infraétatiques, des conflits ethniques.

### **B) LE FACTEUR RELIGIEUX**

Deux courants religieux s'expriment de façon majoritaire en Afrique : l'islam et le christianisme ; deux religions importées mais disposant de grandes capacités d'organisation et de puissants relais à l'extérieur, en particulier liés aux anciennes puissances coloniales pour ce qui est du christianisme.

(9) Bernard LUGAN, Afrique, 1995

Leur cohabitation s'est révélée très difficile au cours du temps et a débouché sur des affrontements particulièrement meurtriers à l'intérieur des pays.

La situation du Nigeria illustre les antagonismes qui existent entre le Nord musulman et le Sud chrétien, la fin de la guerre du Biafra malgré ses trois millions de morts n'ayant pas réussi à y mettre un terme. En 2000 encore, des affrontements entre les deux communautés ont fait plus de 1000 morts ; deux Etats fédérés ont adopté la charia , au mépris de la loi fédérale.

Il en est de même au Soudan où le Sud chrétien mène depuis plus de vingt ans, une guerre de sécession, dans un pays proclamé musulman, et du conflit qui a opposé l'Erythrée musulmane à l'Ethiopie chrétienne. Les affrontements survenus en Côte d'Ivoire lors de la dernière élection présidentielle et au cours de laquelle les marabouts de ce pays ont pris et annoncé officiellement leur position suite à l'invalidation de la candidature du musulman Ouattara témoigne de l'instabilité que les radicalismes religieux font peser sur les pays en Afrique.

## PARAGRAPHE 2 : LES CARENCES GOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES

Des économies extraverties, encadrées par des institutions particulièrement déséquilibrées au profit d'un hyper exécutif attestent de l'incapacité des dirigeants baignant dans la corruption.

### A) L'INCAPACITE DES GOUVERNANTS ET LA CORRUPTION

L'Etat post-colonial dont la mission est le contrôle des populations et des ressources par un quadrillage systématique du territoire a été récupéré par les nouvelles élites africaines dans le cadre d'une administration publique privatisée. La nécessité pour le pouvoir politique de disposer d'une base électorale pouvant lui assurer une certaine légitimité face au pouvoir traditionnel, l'ont amené à transformer l'Administration publique en un vivier électoral. Il lui faudra d'ailleurs par la suite non seulement l'entretenir, mais surtout le développer par des relais de clientèles urbaines et villageoises, au moyen des recrutements dans l'Administration.

L'Etat se retrouve donc au centre de l'accumulation et de la redistribution des ressources nationales, dans une espèce de politique dite du ventre (10), instaurant le népotisme et la corruption, si bien qu'au début des mesures d'ajustement structurel imposé par le FMI, les besoins sont largement supérieurs aux recettes de l'Etat.

D'autre part, dans leurs choix politiques, les responsables africains ont donné une place trop importante à l'Etat, faisant de lui le seul et unique centre d'impulsion du pays. A travers des organismes divers, il assure la production, la distribution, l'exportation, la régulation, basées sur une rente de produits d'exportation. C'est le cas du pétrole au Nigeria, du café et du cacao en Côte d'Ivoire, des diamants en RDC, etc... Tributaires des recettes d'exportations au demeurant non diversifiées, les pays en deviennent d'une fragilité déconcertante.

## B) DES INSTITUTIONS DESEQUILIBREES

Les régimes politiques africains sont pour la plupart des régimes hyper présidentielistes, où le Chef de l'Etat élu au suffrage universel demeure le chef du gouvernement. Les régimes du type parlementaire n'y ont pas fait beaucoup d'émules pour des raisons qui tiennent surtout à la conception traditionnelle du pouvoir en Afrique. Le pouvoir se veut monarchique, basé sur des délibérations consensuelles ; il n'y a pas d'opposition ou de contre-poids à l'autorité du chef.

Il en résulte que le président de la république en Afrique s'apparente davantage au chef traditionnel, détenteur de la sagesse, dépositaire de la tradition et des terres, gardien et distributeur indiscuté des biens de la communauté. C'est le régime de l'unanimité. Et naturellement, la démocratie y devient unanimitaire ; et le contrôle social permanent caractéristique des sociétés rurales, est mis au service de l'image du chef auquel il est inconcevable de s'opposer. Le parti politique auquel il appartient devient sa cour, à laquelle il faut absolument appartenir pour pouvoir prendre part à la redistribution.

La notion d'institutions étatiques dont les actions devraient être dirigées de manière impartiale, assurant l'égalité de tous devant la loi et excluant tout népotisme ou clientélisme, est dès lors tronquée. Les institutions perdent ainsi leur rôle d'équilibre des pouvoirs au seul profit de l'institution présidentielle désormais hypertrophiée.

(10) Médard J.F., L'Etat patrimonialisé, Politique africaine, 1990

D'où les violences de plus en plus fréquentes et graves. La capture d'un pouvoir concentré entre les mains d'un homme et de son clan et mis en œuvre prioritairement au profit de ces derniers dans un environnement de rareté des ressources est souvent excipée pour légitimer le recours à la force.

Les institutions politiques ont donc besoin d'être rééquilibrées pour une nouvelle définition des rôles et une autre organisation de la pratique managériale en Afrique.

### C) DES ECONOMIES EXTRAVERTIES

Les économies africaines sont depuis toujours toutes tournées vers l'extérieur : les productions industrielles sont essentiellement agricoles, pétrolières ou minières, même si dans les années 70, quelques industries manufacturières voient le jour. Il s'agit de produits primaires à faible valeur ajoutée et qui n'ont pratiquement subi aucune transformation.

D'après Alain DUBRESSON (11) , le minerai assurait alors respectivement 70% et 53% des recettes d'exportation de la Mauritanie et du Libéria, la bauxite 70% de celles de la Guinée, le phosphate 40% de celles du Togo, le cuivre 84% de celles de la Zambie, le pétrole 93% de celles du Nigeria et de l'Angola ; cacao et café fournissaient à la Côte d'Ivoire 65% de ses recettes d'exportation, pour ne citer que ces pays là.

Malgré les tentatives de transformations engagées à partir des années 70, grâce à l'endettement, à l'édification de zones de franchises et à l'adoption de codes d'investissements particulièrement attrayants, une structure industrielle de transformation complète permettant d'aboutir à l'exportation de produits finis à forte valeur ajoutée n'a pu être réalisée que dans quelques rares pays (Afrique du Sud, Ile Maurice).

Au contraire, l'importation de biens d'équipement n'a fait qu'alourdir davantage la balance des paiements. En 1980, en dehors de l'Afrique du Sud, aucun pays n'a été en mesure de surpasser ces contraintes structurelles, en remontant par exemple les filières et promouvant la substitution aux importations comme ont réussi à le faire les NPI asiatiques. Et les récentes statistiques publiées dans l'édition 2001 du « Bilan du monde » montrent que la situation n'a pas du tout changé.

(11) Alain DUBRESSON, L'Afrique subsaharienne, Armand Colin, 1998

En effet, misant sur une politique d'industrialisation d'import-substitution en important les machines plutôt que les produits manufacturés, l'Etat devenu le principal acteur économique grâce aux nationalisations et à l'édification d'entreprises parapubliques, doit faire face à de nombreux écueils dont principalement :

- des coûts de production élevés dûs au manque d'infrastructures, à une main d'œuvre qualifiée insuffisante, aux nombreuses taxes et impôts, à la tendance à considérer l'entreprise comme un instrument de l'aménagement du territoire et comme un fournisseur d'emplois bien rémunérés aux proches du pouvoir ;
  - un marché intérieur réduit, disposant d'un faible pouvoir d'achat et ne permettant pas d'alimenter la croissance industrielle ;
  - des complexes industriels surdimensionnés dont certains ne connaîtront même pas la phase de production et qu'on surnommait alors « éléphants blancs ».
- Paradoxalement, les Etats s'obstineront à en financer les déficits structurels par prélèvements sur la rente agricole dont le secteur ne manquera pas à son tour de faire les frais.

### PARAGRAPHE 3 : LES LIMITES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En Afrique, la société civile faite d'organisations autonomes en dehors de l'Etat et lui rappelant au besoin ses devoirs, n'existe pratiquement pas avant le vent de la démocratisation ; du fait même de la structure omnipotente de l'Etat, unique centre d'impulsion politique et économique. Les seules organisations longtemps perçues à priori comme n'ayant pas d'ambition politique et disposant de ce fait d'une marge de manœuvre vis-à-vis de l'Etat sont des organisations religieuses. Celles-ci se trouveront donc au cœur de cette société civile avec les limites imposées par leur statut.

De plus, la répression qui a longtemps sévi dans les pays a pratiquement annihilé toute velléité d'indépendance vis-à-vis du pouvoir.

Mais si de plus en plus à l'image des ONG qui fleurissent avec l'aide de l'étranger naissent des regroupements dont l'encadrement des populations est la vocation, beaucoup d'entre elles sont limitées dans leur action et leur développement : elles apparaissent surtout comme des moyens de survie, des sources d'enrichissement ou

des tremplins pour le pouvoir. Il n'est donc pas rare que l'on retrouve à la tête de ces regroupements, des hommes apparentés au pouvoir.

Enfin et ce n'est pas la moindre des difficultés, ces organisations requièrent la mobilisation de moyens importants, une activité peu évidente à laquelle les responsables autant que leurs membres ne sont pas souvent rompus.

## SECTION 2 : LES FACTEURS EXOGENES

Les facteurs exogènes tiennent à l'histoire particulièrement violente de l'Afrique sujette aux antagonismes divers, aux économies criminalisées, et à l'inefficacité des organisations internationales.

### PARAGRAPHE 1 : LES FACTEURS HISTORIQUES

#### A) LA DECOLONISATION

La décolonisation marquée par l'accession des Etats à l'indépendance dans des conditions effroyables a fait dire à René Dumont dans les années 80 que « l'Afrique est mal partie ».

Comment ne pas le penser face à des constats aussi malheureux :

1/ Les indépendances ont été généralement octroyées dans un climat de violence et dans bien des cas suite à une guerre de libération, avec le soutien armé de l'URSS. Le cas de l'Angola qui n'a pu accéder à l'indépendance qu'en 1979 après plus de 20 ans de lutte armée, installant les protagonistes de cette guerre dans une culture de violence, n'en est que plus patent. Ce pays est, 20 ans après son indépendance, toujours plongé dans la guerre : la nécessité vitale de la négociation est ici totalement ignorée au profit de l'affrontement armé.

De même l'Apartheid en Afrique du Sud, une autre ignominie de la colonisation ne vient que de disparaître, après avoir érigé la violence en système de gouvernement.

2/ Les frontières ont été définies de façon arbitraire. Dans la majeure partie de l'Afrique, elle ne tiennent compte ni des limites naturelles, ni de la continuité ethnique nécessaire à un minimum d'homogénéité et donc de cohésion sociale indispensables

à tout Etat-nation, surtout lorsqu'il est en gestation. Le problème du Sahara Occidental trouve là son origine et ne semble pas sur la voie d'être résolu.

3/ Les systèmes politiques et économiques légués aux Etats ont été objectifs pour poursuivre l'exploitation des pays à travers les cadres africains soigneusement choisis et encadrés pour servir de relais aux anciennes puissances coloniales, obéissant au principe selon lequel l'Etat n'a pas d'amis, mais que des intérêts.

Au total, l'Afrique de la décolonisation est caractérisée par la violence, une violence décuplée par des conflits ethniques, religieux et idéologiques du monde de Yalta (12).

## B) L'EFFONDREMENT DU BLOC SOVIETIQUE

Pendant la guerre froide, tout affrontement direct entre les deux superpuissances étant exclu en raison du risque d'escalade qu'une telle confrontation représentait, le champ de leur antagonisme se situait à la périphérie des deux blocs, particulièrement en Afrique.

L'effondrement de l'Union Soviétique en 1989 avait par conséquent laissé espérer qu'il s'y opèrerait une diminution du nombre de conflits et que le continent noir connaîtrait plus de paix .

Force est de constater qu'il n'en a rien aidé, surtout en Afrique, et que les conflits qui étaient alors perçus comme une opposition Est-Ouest se sont muées en conflits internes aux Etats, grâce aux importants stocks d'armes amassées du temps de la guerre froide.

En outre les oppositions s'expriment désormais avec d'autant plus de violence qu'elles ont longtemps été contenues ou réprimées par les pouvoirs étatiques, avec la bénédiction ou l'indifférence des grandes puissances, beaucoup plus préoccupées par la cohésion dans leur bloc respectif. Au Rwanda comme au Burundi la coupe semble encore loin d'être remplie. Ces deux pays, rares pays chrétiens et biethniques d'Afrique noire, sont au bord de l'éclatement.

Enfin d'autres menaces se sont engouffrées dans l'espace laissé vide par la disparition du bloc soviétique : l'intégrisme religieux et l'économie criminelle trouvent surtout leur champ d'expression dans les zones de non-droit où l'Etat a presque

(12) Division du monde en blocs soviétique et occidental à la conférence de Yalta en 1949

disparu ; l'Afrique était toute désignée pour en être le théâtre. C'est la situation qui prévaut et dont l'issue ne semble même pas se dessiner au Libéria, en Sierra Léone, en Somalie pour ne citer que ces pays. L'Angola reste empêtrée dans cette logique meurtrière depuis plus de vingt-ans.

## PARAGRAPHE 2 : L'APRES-GUERRE FROIDE (DES ECONOMIES CRIMINELLES)

Avec la fin de la guerre froide, l'Afrique a perdu l'attrait qu'elle suscitait sur la scène internationale en tant qu'enjeu dans le conflit Est-Ouest. D'un côté on peut noter que les soviétiques et les cubains se sont désengagés de l'Angola, de l'autre il en est de même du Zaïre, pour les Etats-Unis d'Amérique et la Belgique. Ce désengagement traduit d'ailleurs les mutations géoéconomiques dont l'accélération a abouti à une lecture peu claire du phénomène de la mondialisation en cours depuis plusieurs décennies : l'Etat ne fait désormais plus que suivre dans leurs activités, des acteurs nationaux pour le moins acquis à l'autonomie totale (entreprises, ONG, associations,...), avec le risque malheureusement élevé de se trouver instrumentalisé par ceux-ci, ce d'autant que la sécurité énergétique et industrielle en occident reste une préoccupation constante pour les Etats.

Dans leurs antagonismes qui sont surtout infraétatiques pour le contrôle du pouvoir et des richesses, les protagonistes ne pouvant plus faire appel à leurs anciennes puissances protectrices pour obtenir les armes et les moyens logistiques, se tournent vers les acteurs privés pour lesquels malheureusement le profit est le seul facteur déterminant. Les conflits permettent ainsi désormais une exploitation maffieuse qui à son tour alimente les conflits.

C'est le cercle vicieux dans lequel se sont installés les pays cités plus haut. Le Congo, dont les infrastructures ont été totalement détruites à Brazzaville et Pointe Noire, n'a pas non plus échappé à une telle évolution. Qu'importe les embargos prononcés par la communauté internationale (13), ce qui compte c'est que

(13) Résolution numéro 1306(2000) du 5 Juillet 2000 décrétant un embargo pour une période initiale de 18 mois et interdisant l'importation directe ou indirecte de tous les diamants bruts en provenance de la Sierra Léone

l'exploitation du pétrole et des minerais précieux continue, que les ventes illégales d'armes fassent le plus de profit.

### PARAGRAPHE 3 : LES CARENCES CONTEMPORAINES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

#### A) L' OUA

L'OUA ne dispose pas de bras armés pour le maintien de la paix. ; comment pourrait-elle alors s'assurer de l'exécution de ses décisions ? De même les principes de non-intangibilité des frontières héritées de la colonisation et d'intervention subordonnée à l'autorisation des pouvoirs étatiques sont excipés pour justifier l'inaction de l'organisation continentale. Si bien que les maigres progrès réalisés sur ce plan sont plutôt à mettre au crédit des organisations sous-régionales, plus engagées.

A ce jour, l'OUA n'a pas pu mettre en place un pacte de sécurité au niveau continental, comme c'est le cas pour l'Europe et l'Amérique. Bien que la « commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage » prévue par l'article 7 de la charte de l'OUA ait pu faire adopter la création d' un Haut Commandement unifié pour l' Afrique le 2 Novembre 1963 à Accra, la constitution d'une force africaine de défense le 4 Février 1965 au Libéria et la création d'une Académie Militaire africaine le 12 Janvier 1974 à Conakry, aucune de ces résolutions n' a jamais pu être mise en exécution.

Les Etats restent donc globalement hostiles au principe d'ingérence, et cette option constante semble bien être l'une des causes majeures de l'échec de l'OUA en matière de sécurité : l'abandon de souveraineté dans une certaine mesure nous semble être le prix à payer pour une meilleure sécurité collective, une solution qui il faut le rappeler, a fait ses preuves ailleurs.

#### B) L'UNION EUROPEENE ET L'ONU

Jusqu'à l'effondrement du bloc soviétique, le monde occidental s'est essentiellement reposé sur les anciennes puissances coloniales pour le maintien de la sécurité en Afrique, gage de tout progrès. En cela les USA, locomotive du système libéral,

n'avaient jamais vu que d'un bon œil l'action de la France, pays présenté comme le plus interventionniste sur le continent, mais aussi le mieux à même de faire face à une poussée croissante des Soviétiques (14).

L'ONU a-t-elle pris le relais sur la France ? Toujours est-il que les occidentaux n'entendent plus agir de manière solitaire, et les actions de l'UE et de l'ONU sont adossés sur celles de l'OUA. C'est en effet le cas avec la résolution numéro 46/37 B du 28 mai 1992 qui permet la création du comité consultatif permanent de l'ONU sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Mais les initiatives similaires qui ont suivi n'ont abouti qu'aux projets jamais réalisés de forces régionales de maintien de la paix.

Les seules propositions concrètes avec début de constitution de forces proviennent une fois de plus de la France et des USA, à travers leurs concepts respectifs RECAMP (15) et ACCRI.

Sur le plan économique, la diminution constante des échanges extérieurs de l'Europe avec les pays ACP témoigne du peu de soutien qu'elle a apporté à l'Afrique en particulier. 4,5 % des échanges totaux avec l'extérieur en 1980, ils ne représentent plus que 2,5 % aujourd'hui. Un soutien bien maigre aussi en matière d'aide, lourd et mal coordonné. A ce sujet, le ministre délégué français à la coopération (C JOSSELIN), soulignait en Novembre 2000, que l'UE allait éliminer les contradictions que connaissait l'aide qu'elle apportait au sein des instances internationales comme le FMI et la Banque mondiale. En effet, les procédures étaient trop complexes avec le foisonnement d'instruments sans cohérence véritable entre eux, les décisions trop concentrées à Bruxelles, sans délégations de responsabilités aux représentants de la Commission dans les pays africains.

Bref un manque de stratégie d'ensemble, sans coordination avec les Etats membres et leurs programmes bilatéraux d'aides.

(14) Pascal CHAIGNEAU, La politique militaire de la France en Afrique, CHEAM, 1984

(15) RECAMP : Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix. ACCRI est le penchant américain de concept RECAMP auquel la Grande Bretagne a également souscrit. Ces deux concepts visent à constituer dès le temps de la paix, des réservoirs de forces opérationnelles dans les Etats, forces qui permettraient aux africains d'intervenir eux mêmes sur leur théâtre, avec le soutien logistique fourni par ces trois pays.

### **SECTION 3 : LES FACTEURS AGGRAVANTS**

Longtemps marginaux, le mercenariat et le trafic évoluent aujourd'hui au grand jour , comme pour complexifier encore davantage l'écheveau africain.

#### **PARAGRAPHE 1 : LE MERCENARIAT**

Depuis le début de la décennie, on assiste à une recrudescence des opérations de mercenaires sur tous les continents, mais plus particulièrement en Afrique .Avec la réduction des effectifs dans les armées occidentales, du pacte de Varsovie et d'Afrique du Sud (16), certains dirigeants d'Etats aux abois ont trouvé un nouvel outil pour assurer leur maintien au pouvoir ou le contrôle des richesses du pays : les armées privées de mercenaires.

Et la solution est tellement pratique : les opérations sont couvertes du secret, la main d'œuvre est abondante ; de plus les mercenaires peuvent être payés directement par prélèvement sur les richesses locales qu'elles exploitent ou qu'elles contrôlent au profit des multinationales. La firme sud africaine Executive Outcomes aurait ainsi engrangé environ quarante millions de dollars pour son premier contrat angolais conclu en 1993, puis quatre vingt quinze millions de dollars pour le contrat l'année d'après avec le gouvernement de Luanda, vingt millions de dollars pour son contrat sierra-leonais.

On pourrait dire que le mercenariat prospère avec la bénédiction de la plupart des Etats puisque, des textes particulièrement sévères proposés par l'OUA contre ce dernier à la fin de l'année 1997, vingt deux Etats seulement avaient signé la convention anti-mercenaires de l'organisation il y a un an.

(16) De 1987 à 1994, les effectifs militaires à l'échelle mondiale ont diminué de 28,3 millions à 23,5 millions d'hommes (David ISENBERG, Soldiers of fortune Ltd, a profile of today's private sector corporate wereenarg firms, Center for Defense Information, Washington, Novembre 1997 ).L'Afrique du Sud avait un effectif de 500 000 hommes en 1988.

En fait le mercenariat apparaît tout simplement en Afrique comme la collusion d'intérêts privés alliés à un groupe prêt à tout pour conquérir ou confisquer le pouvoir, dans la captation des richesses nationales. Il y est d'autant plus occulte qu'il permet par ailleurs des trafics tout aussi juteux que ceux des armes et des drogues. De ce fait, il n'est certainement pas près de s'estomper.

## PARAGRAPHE 2 : LE TRAFIC DROGUE-PIERRES PRECIEUSES-MINERAIS-ARMES

La fraude du diamant en Afrique pour ne citer que cette filière , se compte en millions de dollars et la vente des pierres est devenue le deuxième poste à l'exportation de l'Afrique, après le pétrole.

Dans les zones où l'Etat exerce très peu voire pas du tout ses fonctions régaliennes de maîtrise de l'insécurité sur le territoire, les puissances criminelles se sont installées. Elles y prospèrent et avec elles tous genres de trafics, allant des drogues aux pierres précieuses, en passant par les produits pharmaceutiques .Même les produits pétroliers pourtant contrôlés par de grands groupes n'y échappent pas. Et dans un environnement de pauvreté rampante et d'insécurité , les trafics facilement exportables se propagent de proche en proche vers les pays voisins et tendent à envahir tout le continent. Ces trafics particulièrement rentables ont installé le cercle vicieux conflits-trafics-drogue-conflits dans des pays comme le Liberia, la Sierra Leone ou la RDC. Dans ce dernier pays, des forces régulières étrangères sont aujourd'hui impliquées dans une guerre de contrôle des ressources qui ne dit pas son nom ; le dernier rapport des Nations Unies sur la RDC souligne en les nommant les pays dont les armées se livrent à l'exploitation des ressources minières dans les zones qu'il contrôlent. En Afrique aujourd'hui, des pays exportent plus de minerai qu'ils n'en produisent (17). Il y en a même qui exportent des minerais qu'ils ne produisent pas du tout.

(17) Lire Diamants de guerre in ,Bilan du monde, 2001, p89.

\*Carte de la drogue en Afrique en 1995

\*Carte des conflits

La drogue quant à elle et en particulier le cannabis qui offre trois à quatre récoltes par an, fait des ravages surtout dans la couche jeune de la population. Des enfants parfois de moins de dix ans, drogués, sont enrôlés dans les milices. C'est l'avenir du continent qui est tout simplement lourdement compromis.

## **SECONDE PARTIE**

### **QUELLE DEMOCRATIE POUR L'AFRIQUE ?**

Le dernier sommet des chefs d'Etats et de gouvernements africains qui s'est tenu à Syrthre en Lybie du 01/03 au 02/03/2001 a vu la naissance de l'Union Africaine (UA) dont l'acte constitutif aura été adopté un an plus tôt, le 12 Juillet 2000 à Lomé au Togo. Un tel événement nous porte naturellement à la joie, tant il a été espéré, attendu depuis les premières heures des indépendances, porteur qu'il était de grandes espérances. Mais il faut bien revenir à la triste réalité de l'Afrique : la faillite de l'Etat post-colonial plongé dans la violence, la faillite économique. L'Afrique est en proie à une misère exponentielle qui menace la survie de dizaines de millions d'individus, détruit ce qui reste de lien sociétal et laisse le champ libre aux redoutables pandémies que sont le sida et la malaria. Ses cadres sont au chômage, expatriés ou parqués dans une fonction publique en banqueroute, réduisant en poussière les savoirs conquis de haute lutte sur les bancs des écoles et des universités.

L'Etat a donc progressivement perdu le contrôle sur les structures et les hommes. Alors dans un monde qui connaît le triomphe de l'économie libérale et de son pendant qu'est la démocratie, se pose la question de savoir « quelle démocratie pour l'Afrique ? » En d'autres termes quelle forme d'Etat en Afrique, pourrait enfin jouer son rôle de régulateur, de partenaire, avec une efficacité comparable à celles de l'Europe, de l'Amérique ou de l'Asie ? (18)

## CHAPITRE 1 : PROPOSITIONS POUR UN ETAT VIABLE

Un Etat viable s'inscrit avant tout dans la paix : paix à l'intérieur des frontières et paix avec les pays voisins .Monsieur Kofi ANNAN, Secrétaire Général des Nation Unies ne rappelait-il pas le 25/09/1999 je cite « tant que l'Afrique ne sera pas venue à bout de ses conflits, les progrès resteront précaires, même dans les pays éloignés du théâtre des conflits. »

Mais cette paix ne peut être effective que s'il y a :

(18)\*Robert DARNTON et Olivier DUHAMEL, Démocratie, Ed Rocher ,1998

\*Georges BERTHU, Europe démocratie ou super Etat, FX de GUIBERT, Paris, 2000

1/ un projet commun à toutes les nationalités ou ethnies auquel souscrivent les citoyens. Ainsi, le pouvoir politique doit être légitime, avec des institutions qui fonctionnent normalement, sans blocages et prenant en compte la séparation et la décentralisation des pouvoirs, le respect des échéances politiques, le secteur privé et la société civile.

2/ une bonne régulation des activités privées permettant d'assurer la stabilité sociale et le développement économique. Pour cela il est indispensable de disposer d'un service public productif, garantissant la sécurité pour tous et une saine gestion des ressources collectives, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Ces deux objectifs majeurs se réalisent lorsque la société civile, le secteur privé et l'Etat sont d'importances comparables. Un équilibre s'établit alors entre ces trois entités, dans une synergie de création, de production des richesses, de coopération mais aussi de liberté (19).

Pour ce faire, l'Etat doit être organisé de manière à permettre l'existence et l'expression autonome de ces deux principaux partenaires en imposant des limites aux excès de pouvoir qui sont son penchant naturel (20). Ceci n'est possible que si des structures et des mécanismes sont prévus et permettent d'assurer ce contrôle, en veillant à ne pas tomber dans la situation opposée et tout autant dangereuse où l'Etat est apprivoisé et privatisé. A cette fin, les agents de l'Etat doivent être à l'abri des sollicitations élémentaires qui font le lit de la corruption et des violences, l'Etat étant fait pour servir la société et non pas l'asservir.

Car le rôle de l'Etat est d'aider au développement et à l'épanouissement des corps sociaux selon le fameux principe de « subsidiarité » que l'on résume ainsi : « rien de ce qui peut être fait par l'échelon inférieur ne doit être confié à l'échelon supérieur ». Autrement dit, les fonctions que les particuliers, seuls ou groupés dans les corps intermédiaires, sont en mesure de remplir eux-mêmes, ne doivent pas être assurées par l'autorité politique. Ce principe correspond à l'ordre naturel des choses, ce qui explique qu'il ait largement inspiré MONTESQUIEU et TOCQUEVILLE. Jules FERRY n'a-t-il pas dit lui aussi : « il existe une règle fort simple pour délimiter, les fonctions de l'Etat, très simple parce qu'elle est empirique et qu'elle ne vise pas à la haute théorie. Les fonctions de l'Etat, ce sont celles qui ne peuvent être remplies, que par

(19) Le triangle d'or : voir schéma n°2

(20) Odon VALLET, l'Etat et le politique, Flammarion, 1994

lui, parce qu'il manque aux particuliers ou aux associations la volonté ou le pouvoir de les remplir ».

Abandonnés à eux-mêmes, les Etats africains ne pourraient s'en sortir qu'au prix de sacrifices inhumains, et dans des délais inimaginables. Il importe donc que les solidarités internationales exprimées par l'Europe et particulièrement par les anciennes puissances colonisatrices dont la France qui a toujours présente pendant les moments difficiles, se mobilisent davantage que par le passé ; une mobilisation pour un engagement plus ferme mais aussi plus clair que par le passé (21).

## SECTION 1 : AU NIVEAU NATIONAL

### PARAGRAPHE 1 : UNE REFORME NECESSAIRE DES POUVOIRS

#### A) UN REGIME DE POUVOIRS EQUILIBRES

Les élections présidentielles qui viennent de se tenir au Bénin et qui ont vu les meilleurs concurrents du Président Mathieu KEREKOU retirer leurs candidatures en invoquant à tort ou à raison les fraudes, donnent une image assez précise de la manière dont le jeu démocratique est conduit en Afrique.

La contestation du mode de gestion des institutions est permanente et traduit une réelle absence de jeu démocratique, absence imputable en premier ressort aux gouvernants, en tant que premiers responsables de la nation.

En effet, de manière générale en Afrique, le pouvoir exécutif se veut sans bornes. Aussi lui faut-il aujourd'hui donner plus de gages de bonne foi et de crédibilité, même dans les pays les moins décriés comme le Sénégal. Il lui faut pour cela promouvoir l'opposition, une opposition critique et également crédible, qui dispose d'un espace libre permanent pour s'exprimer.

L'opposition devrait, par exemple, avoir un statut défini par la loi, et des moyens

(21) La politique française en Afrique a longtemps sinon toujours manqué de clarté, le volet militaire de cette coopération est conforme à cette réalité relevée. Sous la direction du Professeur Louis BALMOND, Les interventions militaires françaises en Afrique , Ed A PEDONE, 1998

financiers dotés pour son fonctionnement. Quand on sait le poids important qu'elle représente dans les pays, en raison des troubles que des mots d'ordre peuvent entraîner, on comprend que sa légitimité puisse être reconnue.

Lorsque dans la contestation, comme c'est presque toujours le cas en Afrique, s'installe un chef d'Etat, il pourrait être judicieux d'associer l'opposition aux choix importants de la nation. Cette démarche aurait l'avantage non seulement d'associer l'ensemble du pays aux grandes décisions, mais aussi de désamorcer les conflits qui pourraient en résulter. Cela suppose évidemment que l'opposition joue également son rôle, dans l'intérêt suprême de la nation.

C'est par ailleurs une école de démocratie, où il est clair que l'intérêt de l'adversaire doit toujours être pris en compte comme partie intégrante de notre propre intérêt, dans la mesure où une solution négociée, passant par des concessions de part et d'autre est toujours un meilleur gage de paix pour le long terme.

Enfin, s'agissant de la justice, elle devrait être totalement autonome, érigée en pouvoir, au même titre que l'exécutif et le législatif (22). Cet équilibre effectif des pouvoirs participe selon MONTESQUIEU, de la nécessité d' « aboutir à un gouvernement modéré » dans lequel le pouvoir perd son potentiel agressif grâce à la séparation des pouvoirs et aux freins et contrepoids que celle-ci induit. Dans cet esprit, les membres de certaines institutions et de certains organismes de contrôle devraient pouvoir être nommés suivant des quotas par les chefs de l'exécutif, du législatif, du judiciaire et de l'opposition.

## B) DES MANDATS IMPERATIFS ET LIMITES

Les élections constituent des échéances capitales dans la vie des Etats en ce sens qu'elles donnent aux citoyens l'occasion toujours attendue de sanctionner positivement ou négativement l'action conduite par les élus. Elles sont aussi souvent le point de départ de contestations puis des conflits et devraient à ce double titre faire l'objet d'une attention toute particulière. Outre que les électeurs sont fortement sollicités, les candidats s'investissent souvent dans une sorte de combat pour la vie ou la mort, car c'est à ce moment qu'il faut confisquer le pouvoir que l'on détient encore ou le conquérir.

(22) L'Esprit des lois

Il convient donc de s'interroger sur les engagements des élus et donc le vote des électeurs, la durée des mandats, et enfin le problème de l'alternance.

S'agissant des engagements ou des mandats, l'expérience montre qu'aussitôt élus, les engagements pris sont oubliés par les anciens candidats, désormais beaucoup plus préoccupés par l'amélioration de leurs conditions matérielles. C'est la « politique du ventre » dénoncée par F BAYART (23) et qui les amène par la suite à user de toutes compromissions pour se faire réélire lors des consultations suivantes. C'est ainsi que des élus accumulent des longévités de représentation alors qu'ils sont notoirement contestés.

Il importe donc que les mandats sollicités le soient non seulement sur la base d'un programme fut-il minimum, mais surtout d'objectifs précis à atteindre, quantifiables, en tout cas facilement appréciables par les citoyens ; il pourrait par exemple s'agir de la corruption, de l'éducation, de la santé, du tribalisme, des infrastructures de transport, etc... Car malgré la complexité de ces problèmes, les améliorations sont toujours perceptibles lorsqu'il y en a. Le citoyen ordinaire ne s'y trompe pas puisque ce sont des problèmes qui influent directement sur son vécu quotidien. La sanction des électeurs en deviendrait aussi plus lisible et plus efficace.

Pour ce qui est de la durée des mandats, on a souvent justifié des mandats longs (plus de 5 ans) par la nécessité de ne pas mobiliser souvent les énergies dans des joutes qui au lieu de rassembler divisent plutôt. Mais il nous semble que ce soit le moindre mal, puisque les élections terminées, les élus se mettent en hibernation et ne font rien pour la collectivité. Il apparaît raisonnable dans ce cas que tous les trois ans au plus, les élus se représentent devant les électeurs. Ce pourrait être le cas pour les municipales, les législatives, les sénatoriales, et un ou deux ans de plus pour les présidentielles.

Enfin, l'alternance ne semblant pas naturelle en Afrique, c'est une école à laquelle il faut se mettre car elle est en soi source d'enrichissement pour le pays puisqu'elle permet la participation du plus grand nombre. Ne dit-on pas que deux têtes valent mieux qu'une ?

D'autre part, elle instaure une culture de tolérance indispensable à une action politique efficiente. En rappelant à titre d'exemple qu'aux USA, la durée du mandat de député est de deux ans, il nous semble indispensable de donner la chance à un

(23) J.F. MEDARD, L'Etat patrimonialisé, Politique africaine, Sept 1990

plus grand nombre, de participer à l'action politique en tant que mandataire, et de rompre le sentiment largement partagé suivant lequel ce serait l'affaire de quelques personnes.

Pour cela, les mandats ne devraient être renouvelables qu'une ou deux fois, en dehors du mandat présidentiel qui, du fait des enjeux qu'il induit principalement en termes de troubles sociaux, devrait être unique, c'est à dire non renouvelable.

La volonté de s'accaparer du pouvoir s'y briserait et les accusations y relatives deviendraient sans objet. En tout cas, on ne parlerait plus de pouvoir en place se préparant à frauder pour conserver le pouvoir, et les commissions électorales chargées de veiller à la régularité des élections seraient plus indépendantes.

### C) UNE DECENTRALISATION PLUS POUSSEE

Au-delà de l'implantation discontinue et irrégulière des services publics caractérisés par un déficit d'encadrement des populations sur la majeure partie du pays, en même temps qu'un encadrement pléthorique dans les centres urbains, la décentralisation qui a eu cours en Afrique a mis en place des structures administratives sans que l'autorité traditionnelle (chefferies) dispose d'un quelconque pouvoir de contrôle sur elles. Ainsi les fonctionnaires et agents de l'Etat ne sont pas comptables de leur action devant les autorités et structures traditionnelles locales, effectivement plus présentes sur le terrain et naturellement plus concernées.

L'efficacité commande pourtant, selon le principe de subsidiarité que les structures traditionnelles soient plus sollicitées, dans l'intérêt des populations et même de l'Administration.

De plus, dans un environnement de corruption avérée des agents publics, les autorités traditionnelles directement responsables devant les populations, sont à même de mieux satisfaire leurs attentes si on leur en donne les moyens. Les exemples d'élites villageoises construisant des salles de classes, des dispensaires et autres infrastructures destinées à soulager les misères des populations militent pour une réelle décentralisation des pouvoirs jusqu'au niveau des structures et autorités traditionnelles.

## **PARAGRAPHE 2 : UN CONTROLE PLUS RIGOUREUX DE LA GESTION PUBLIQUE**

Malgré les défaillances graves dont certains responsables se rendent coupables et qui sont parfois reconnues par les autorités, les sanctions sont rares.

Afin de prévenir ces dérapages régulièrement constatés après coup, et qui du fait de leur imbrication avec des problèmes politiques et ethniques évoqués plus haut ne sont pas souvent sanctionnés, il conviendrait de mettre en place une stratégie de dissuasion et de répression immédiate.

En effet, un contrôle à échéances régulières de la gestion des responsables ainsi que des résultats obtenus par rapport aux objectifs préalablement définis est indispensable.

Les moyens nécessaires devraient être fournis aux services de contrôle et leurs résultats portés à la connaissance du public.

Le seul fait de rendre public ces résultats constitue une espèce d'épée de Damoclès sur la tête des responsables qui se sauront désormais surveillés. De même les autorités administratives chargées de donner suite aux divers contrôles se sentiront surveillées et certainement beaucoup moins disposées à couvrir au su de tout le monde des malversations qu'elles n'ont pas forcément cautionnées, et dont elles ne sont pas toujours informées.

Par ailleurs, comme cela est prévu dans certains pays mais véritablement pas appliqué, la déclaration systématique des biens des gestionnaires (ordonnateurs de budgets et comptables) publics devrait être obligatoire.

## **PARAGRAPHE 3 : DES MESURES INCITATIVES**

### **A) DES REMUNERATIONS ET DES SANCTIONS ADAPTEES**

Au Cameroun, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est de 250 francs français. Comparés aux salaires servis à niveau de responsabilité égal dans le secteur privé, ceux du secteur public représentent au mieux le tiers.

Quand on sait que les salaires du privé permettent tout simplement de couvrir les besoins élémentaires des différentes catégories professionnelles, on peut

comprendre que les agents publics se préoccupent davantage de boucler leurs fins de mois pour survivre.

Il serait alors plus efficace de donner aux agents publics, des salaires conséquents, si possible comparables à ceux du privé, quitte à réduire les effectifs par le gel ou la diminution des recrutements. Il deviendrait dès lors plus aisé d'exiger de ceux restant, un bon rendement. Par ce que à l'heure actuelle, les agents sont plus virtuels que présents. Même présents, ils s'occupent plus de leurs affaires, utilisant si possible les moyens de l'Administration.

Ces comportements totalement répréhensibles devraient être systématiquement sanctionnés ; des sanctions sévères devraient être infligées aux coupables quel que soit leur statut, de manière à décourager ces actes qui sont peut-être profitables à ceux qui les commettent mais extrêmement préjudiciables à l'ensemble de la nation. Les sanctions prises devraient également être publiées.

## B) LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : TRANSPARENCE ET REPRESSION

La corruption est aujourd'hui un phénomène mondial dont l'origine n'est pas africaine et même encore inconnue dans certaines zones en Afrique. Dans le village de Mboke en pleine forêt vierge dans le sud du Cameroun, la notion même de corruption est ignorée ; il est vrai que le vécu là-bas ne s'y prête pas .

Basé sur la rareté, la frustration et la redistribution-clientèle, la corruption doit être combattue par la transparence, et une grande fermeté. Son objectif étant l'enrichissement immédiat, il faut aussi un programme de lutte contre l'enrichissement illicite, généralement soudain.

Ceci suppose qu'il faut commencer par combattre le phénomène au niveau de ceux qui disposent des moyens d'accumulation et donc épingler d'abord les plus « gros » ; ou les hauts responsables dans le public comme dans le privé devraient faire l'objet d'une surveillance institutionnalisée et sévèrement sanctionnés en cas de corruption. Cette action répressive devrait être couplée d'une action d'information à la télévision, à la radio, par affichage dans les lieux publics. Les églises dont la couverture territoriale est parfois plus dense que celle des services publics devraient être mises à contribution.

Enfin, les résultats obtenus dans la lutte ainsi engagée devraient faire l'objet d'une large diffusion.

### C) LA PARTICIPATION DE TOUTES LES FORCES VIVES A L'ACTIVITE DE PRODUCTION : LE CAS DES ARMEES

D'une manière générale, l'amélioration des conditions de vie des populations africaines passe par l'implication de toutes les forces vives à l'activité de production. Les armées y contribuent déjà par la sécurisation des personnes et des biens. Mais compte tenu des moyens dont ces forces disposent en personnel, en savoir faire et en matériels, le potentiel ainsi constitué devrait être objectivé pour participer à la production, pour la satisfaction de certains besoins de la communauté militaire et pourquoi pas de la collectivité tout simplement.

Au Cameroun, on a vu des militaires enseigner dans des écoles de zones difficiles d'accès. Des initiatives de cette nature rapportées à d'autres secteurs sont à coup sûr porteuses de développement et de progrès.

L'armée se rapprocherait en même temps des populations civiles, leur apportant par ailleurs le témoignage d'un meilleur esprit de solidarité et de patriotisme.

## SECTION 2 : AU NIVEAU REGIONAL ET CONTINENTAL

### PARAGRAPHE 1 : EN MATIERE DE SECURITE

La sécurité est indispensable à toute action de développement, à court comme à long terme. D'ailleurs les investissements étrangers dont l'Afrique a besoin, ne viennent que si le risque souverain (politique et sécurité des investissements) est faible (24). La précarité de la sécurité en Afrique explique dans une large mesure, la baisse du pourcentage de l'investissement direct étranger en Afrique, qui est passé de 2,3 milliards de dollars en 1990 à 4,6 milliards en 1995 alors que dans le même

(24) Carte des risques pour les investisseurs 2000/2001, p 20 , Etat du Monde

temps, l'IDE de l'ensemble des pays en voie de développement passait de 33,7 à 99,6 milliards de dollars, l'Asie seule y représentant plus de 30 %. Selon la CNUCED, la part de l'Afrique dans l'IDE à destination des PED est successivement passée de 11 % en 1986/1990 à 5 % de 1990 à 1996 et 3,8 en 1996. La Malaisie à elle seule reçoit plus d'IDE que toute l'Afrique. On voit bien que la sécurité influe directement sur les perspectives de développement.

#### A) UN ORGANISME DE REGLEMENT DES CRISES

En plus des structures de prévention actuelles, un organe permanent de gestion des crises et de règlement des conflits pourrait être mis sur pied à l'instar du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Compétent et pouvant se saisir ou être saisi par les parties en conflit, cet organe spécialisé aurait au sein de l'OUA tous les pouvoirs pour gérer en liaison avec les Nations Unies les conflits armés inter ou infra-étatiques.

Certains pays tels que le Nigeria ou l'Afrique du Sud y seraient représentés de façon permanente en raison de leur poids démographique ou économique, les autres par sous-région et par rotation.

#### B) L'ORGANISATION D'UNE SECURITE COMMUNE

Les concepts RECAMP et ACCRII proposés respectivement par la France et les USA sont une réponse partielle à la nécessité pour les africains d'assurer eux-mêmes la sécurité de leur continent, certes avec l'aide de la communauté internationale. En particulier, les forces proposées ne sont pas constituées de manière permanente et leur mise en œuvre requiert au préalable l'accord des parties en conflit et que le cessez-le-feu soit prononcé. De plus le mandat n'implique la coercition qu'en cas de légitime défense.

Or on sait par ailleurs que la constitution des forces n'est jamais aisée, qu'elle nécessite un temps qui peut s'avérer précieux dans le développement d'une crise ou d'un conflit.

Il apparaît dès lors nécessaire que l'OUA puisse disposer de forces dès le temps de paix de manière à pouvoir les déployer aussitôt que la décision est prise.

Dans cette perspective, l'intégration d'un minimum de forces nationales s'avère urgent. Celle-ci pourrait dans un premier temps se faire au niveau sous-régional.

### C) DES TRIBUNAUX REGIONAUX ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

La sécurité et l'Etat de droit étant indissociables, il importe que des juridictions à compétence sous-régionale soient mises en place, pour relayer l'action du TPI. En effet, les crimes contre l'humanité perpétrés en Afrique mériteraient à eux seuls que ce tribunal aille carrément s'y installer, tellement il trouverait du travail : du Rwanda à la Sierra Leone en passant par la RDC, tous les crimes dont cette juridiction pourrait connaître ont cours et ne semblent pas près de s'arrêter si des chefs de guerre ne sont pas mis hors d'état de nuire par la communauté internationale.

Mais pour être efficace cette lutte devrait être engagée dès le niveau de la sous-région, où la sécurité restaurée, la libre circulation des personnes et des biens ne serait plus un vœu pieux. Il suffirait d'évoquer pour le justifier, les innombrables situations de barbaries et ignominies en Algérie, au Rwanda, en Sierra Leone ; les guerres en Angola, au Mozambique, au Soudan, en RDC, en Ethiopie ; les multiples coups d'Etats ou confiscations du pouvoir politique par la force orchestrés aussi bien par les pouvoirs en place que par des groupes armés.

Car comment comprendre qu'aujourd'hui il soit par exemple plus difficile à un camerounais de se rendre au Gabon qu'en France. Le Cameroun le Gabon sont pourtant deux pays frères limitrophes d'Afrique Centrale qui ont des populations de mêmes souches ethniques ; ils appartiennent tous deux à la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), où la libre circulation des personnes et des biens a normalement cours

Au-delà de la nécessaire collaboration entre les peuples, la réalité économique et les impératifs du développement imposent à ces deux pays un rapprochement stratégique. L'on notera que ceci est valable pour la plupart des pays africains ; songez que le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale réunis ne font même pas 17 millions d'habitants, un marché somme toute dérisoire à l'ère de la mondialisation.

Comment promouvoir efficacement le développement dans cette partie de l'Afrique pour ne citer que celle-là si des économies voisines de tailles si modestes ne sont

pas effectivement intégrées ? Au moment où le plus grand marché de libre échange voit le jour sur le continent américain, l'Afrique n'a d'autre choix que de se mobiliser.

## PARAGRAPHE 2 : EN MATIERE ECONOMIQUE : UNE INTEGRATION PLUS POUSSEE DES ECONOMIES

A l'exemple des pays européens ou du continent américain, les pays africains devraient résolument se mettre ensemble pour espérer se développer. L'Union Européenne se construit depuis plus de cinquante ans, mais n'est toujours pas parvenue à réaliser son unité politique. Elle partait pourtant d'une situation objective plus favorable que celle de l'Afrique aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le commerce intrarégional et les infrastructures. Elle avait aussi le soutien financier et technologique des USA dans la reconstruction des économies après la deuxième guerre mondiale.

L'intégration permettrait entre autres l'unification des espaces économiques nationaux afin de créer un marché porteur et attractif pour les investisseurs, le renforcement de la stabilité économique et la consolidation de la paix, toutes choses qui font cruellement défaut à l'Afrique et qui la maintiennent dans un état de pauvreté lamentable (25).

Pour tous ces problèmes de fond, il est impératif que l'Afrique s'organise en ensembles régionaux, dans le cadre d'une politique commune de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

(25) Populations et richesses dans le monde en 2001, dans l'édition 2001 de Bilan du monde, p 22

### **SECTION 3 : AU NIVEAU MONDIAL**

#### **PARAGRAPHE 1 : EN MATIERE DE SECURITE**

##### **A) DROIT D'INGERENCE HUMANITAIRE ET CONTROLE DES ARMEMENTS**

La communauté internationale à travers l'ONU est responsable du maintien de la paix dans le monde. Le Conseil de Sécurité est chargé d'y veiller et au nom des principes humanitaires ratifiés par tous les Etats, les graves atteintes aux droits de l'homme devraient être lourdement sanctionnées. Mais ils continuent à être perpétrés en Afrique, impunément, avec des armements toujours plus dévastateurs. Aujourd'hui même dans des conflits internes, on fait usage de mortiers et de canons de gros calibres, d'armes de plus en plus sophistiquées et bien sûr très onéreuses.

Un contrôle plus rigoureux des armements en circulation ou à destination de l'Afrique devrait par conséquent être mis en place et le droit d'ingérence humanitaire consacré par les institutions onusiennes. La prise en charge par la communauté internationale s'impose dans ces cas, pour non seulement mettre un terme au chaos mais aussi prévenir l'extension des conflits aux pays environnants (26). Car aucun pays ne peut durablement vivre en paix et en sécurité lorsqu'à ses frontières la guerre fait rage, les réfugiés abondent et les rebelles installent leurs bases.

Dans un pays implosé comme la Somalie, une entité chaotique ingouvernable (ECI) (27), l'Etat n'a plus d'existence que le nom, et le territoire tout entier, un bouillon d'expérimentation de toutes les ignominies.

##### **B) L'APPUI DIRECT DE L'ONU A L'ACTION CONTINENTALE OU SOUS-REGIONALE**

Le principe de subsidiarité devrait être la règle dans l'intervention de l'ONU dans les conflits en Afrique. L'observation de ce principe aurait pour effet de mettre les africains en première ligne face aux conflits, ce qui les obligerait à prendre en main eux mêmes la gestion effective de leurs problèmes de sécurité, dans le cadre de la diplomatie préventive. Celle-ci étant articulée en actions de maintien de la paix, pour

prévenir l'ascension vers les extrêmes lorsqu'un conflit est engagé ou en voie de l'être (interposition entre belligérants) ; en actions de rétablissement de la paix par les contacts pour prévenir la radicalisation des positions qu'entraînerait l'absence totale de dialogue, et en actions de consolidation de la paix par la création de structures propres à raffermir la paix pour prévenir la reprise des hostilités.

L'Afrique divisée en aires sous-régionales de sécurité coopérative telle que proposée par AYISSI comprendrait cinq sous-régions : les pays du Maghreb avec la Lybie et l'Egypte, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, et enfin l'Afrique Australe (28). L'appui de l'ONU passerait donc par les structures permanentes de l'OUA évoquées plus haut, pour parvenir aux organismes sous-régionaux.

## PARAGRAPHE 2 : EN MATIERE ECONOMIQUE

### A) ANNULLATION DE LA DETTE ET FINANCEMENT D'UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

L'Afrique a depuis plus d'une décennie le plus fort taux de croissance démographique aujourd'hui de 30 %. Avec une croissance économique faible, les infrastructures ne peuvent pas s'adapter à la démographie, l'emploi non plus. D'où une aggravation constante de la pauvreté.

C'est en fait un constat d'insolvabilité qui devrait se traduire comme beaucoup l'ont préconisé, par l'annulation d'une dette dont l'actualisation ne fait que l'alourdir au fil du temps.

Pour le Cameroun par exemple, pilier de l'économie de la CEMAC, la dette totale en pourcentage du PNB aura doublé entre 1990 et 1998, passant de 62,6 % à 119,4 %. Cette dette est évaluée à 9,8 milliards de dollars en 1998 (29).

(26) Schéma d'extension des conflits subsahariens, p 164

(27) « Etats en Ruine, Conflits sans fin », Le Monde Diplomatique, Avril 1999, Oswaldo de Rivero

(28) AYISSI A.N. 1994 ,Le défi de la sécurit regionale en Afrique apr s la guerre froide : vers la diplomatie pr ventive et la s curit  collective. Travaux de recherche n 27. Gen ve, UNIDIR-138 pages

(29) Les grandes tendances du monde , Ramses 2001

Seule la production à terme de produits finis capables de supporter la concurrence donc à faible coûts, permettra d'amorcer en Afrique un véritable développement et faire de l'Afrique un partenaire commercial crédible.

L'Afrique a besoin des infrastructures indispensables à cette production. Les efforts des structures internationales de financement devraient par conséquent tendre vers la réalisation de ces infrastructures ; il s'agit d'une politique de grands travaux qui aurait l'avantage, d'une part d'absorber une importante main d'œuvre disponible et peu coûteuse, d'autre part de créer l'infrastructure indispensable.

## B) LA TRANSFORMATION DES MATIERES PREMIERES

L'Afrique reste spécialisée dans une économie de rente, qu'elle soit de l'agro-industrie, des minerais ou du pétrole. Dans la plupart des cas, les pays exportent des produits qui n'ont subi qu'une transformation sommaire pour une plus-value pratiquement nulle. C'est le cas au Cameroun pour le coton, l'hévéa, l'huile de palme, le cacao, le café, etc...

Le cycle de production pourrait être rallongé pour des produits finis mieux élaborés, permettant de donner beaucoup de travail aux africains, limitant ainsi considérablement les expatriations vers les pôles de richesses que sont les pays développés d'Europe et d'Amérique.

## SECTION 4 : AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA FRANCE EN PARTICULIER

### PARAGRAPHE 1 : SUR LE PLAN POLITIQUE

#### A) TRANSPARENCE ET VOLONTE D'INTERVENTION

Pour bien des auteurs l'Afrique est le prolongement de l'Europe (30), un continent dont elle ne peut pas se passer, un terrain d'annexion coloniale séculaire et avec lequel elle partage le bassin stratégique méditerranéen. L'Europe a donc du fait de

l'histoire, une responsabilité particulière vis à vis de ce continent en déroute, une déroute qu'elle a plu ou moins avalisée voire organisée depuis les indépendances. Aujourd'hui que les africains semblent mûrs pour s'assumer et en tout cas tenus pour tels, l'Europe en général et la France en particulier doivent désormais tenir un langage clair. C'est dans cette optique que des mesures concrètes sont proposées. Il faut à la France la volonté politique de la transparence, pour bien montrer aux responsables politiques d'Afrique et d'Europe, les points d'accord ou de désaccord dans leurs relations.

Par ailleurs, en raison du poids de la France dans les économies de bien des pays africains surtout au sud du Sahara, un soutien ferme de la France en faveur des droits de l'homme, permettrait l'économie de multiples violences sur le continent. Il ne s'agit pas de préconiser à tout prix des interventions militaires, puisqu'il nous semble que des mesures d'ordre économique déjà permettraient de calmer les ardeurs prédatrices ou génocidaires de certains dirigeants.

Car comment les africains pourraient-ils aujourd'hui comprendre qu'une personne réputée s'être outrageusement compromise dans son pays trouve un refuge douillet en France, dans l'indifférence de la justice ? Comment un responsable qui a détourné de fortes sommes d'argent dans son pays et qui est recherché par ce dernier pourrait-il impunément venir s'installer pour en jouir en France ? Ce sont là des questions simples auxquelles il faudrait désormais donner des réponses claires et simples : dans le cas d'espèce, un refus catégorique.

L'Afrique et certainement la France et l'Europe ont besoin que cette transparence s'exprime désormais de manière plus forte.

## B) APPUI A L'UNION AFRICAINE

L'Union Africaine, un projet aussi vieux que les indépendances, a été relancé en Mars 2001 à Syrthe en Lybie. Engagée depuis bien longtemps dans la lutte contre la pauvreté et dans l'appui au développement durable, l'Union Européenne devrait tout naturellement se trouver aux côtés de la jeune UA. Ce faisant ,elle permettrait à cette institution d'acquérir la culture de négociation et de compromis gage de succès

(30) Marcel RUBY, Mondialisation et solidarité, Corsaire Edition, 1998

authentiques sur le long terme. Car il faut encore le rappeler, érigés dans la violence des indépendances, ayant hérité de structures coloniales d'encadrement des masses fortement teintées d'autoritarisme et de violence, les Etats africains ignorent les vertus de la négociation.

Il importe donc que les africains soient initiés à celle-ci et les pays qui s'engageraient dans des conflits sans s'être soumis au préalable aux négociations prescrites devraient être mis au banc de la communauté ; une mesure qui devrait s'avérer efficace, face à des pays tous pratiquement dépendants.

## PARAGRAPHE 2 : SUR LE PLAN DE LA SECURITE

Le rôle joué par certaines sociétés minières ou autres de l'UE pour attiser des conflits en Afrique devrait faire l'objet d'investigations et d'une législation extraterritoriale de l'UE, à l'image des poursuites engagées contre des ressortissants européens se livrant à des délits sexuels sur des enfants de pays en développement.

D'autre part du fait que les activités commerciales illicites sont souvent des facteurs de prolongation et d'exaspération des conflits en Afrique, une action concertée au niveau de l'UE est nécessaire pour mettre un terme aux différents trafics de diamants, or et autres matières dans les zones de conflits. A cet effet, un embargo de portée générale pourrait être décrété par l'UE sur les matières premières provenant des zones de conflits.

De même l'UE devrait adopter des mesures visant à éradiquer et à sanctionner de la même manière les trafics d'armes, quelles qu'elles soient, portables, légères ou lourdes.

Enfin, s'agissant des accords de défense signés avec certains Etats, leur adaptation apparaît indispensable ; d'abord pour des besoins de transparence vis à vis des autres Etats, ensuite pour signifier clairement, les conditions dans lesquelles la France devrait s'engager aux côtés des Etats concernés.

## **PARAGRAPHE 3 : SUR LE PLAN ECONOMIQUE**

### **A) SURVEILLANCE DES TRANSFERTS DE FONDS VERS L'EUROPE**

L'un des fléaux qui ont toujours miné les économies africaines est le détournement des deniers publics. Les sommes détournées ne sont évidemment pas gardées dans les pays concernés , mais expatriées vers les banques européennes où elles sont complaisamment protégées par le secret bancaire.

L'UE et la France, pour la responsabilité que cette indifférence coupable suggère, devraient prendre des dispositions suffisamment répressives vis à vis des transferts illicites en provenance des pays africains. La France en particulier qui a l'avantage de contrôler les flux monétaires dans la zone CFA, devrait dans celle-ci, ramener ce fléau à des proportions négligeables.

### **B) SOUTIEN AUX ONG ET AUX MEDIAS**

En Afrique, les religions musulmane et chrétienne sont les plus répandues. Elles disposent de structures sociales importantes (31), et participent de façon déterminante à l'organisation sociale. De l'école au dispensaire, les églises sont présentes.

Cette partie de la société civile constitue depuis les indépendances, l'une des forces les mieux organisées et sûrement un relais efficace, près du petit peuple, pour une action de fond.

## **CHAPITRE 2 : L'IMPORTANCE DU FAIT DEMOCRATIQUE**

L'Etat des lieux que nous avons précédemment dressé de l'Afrique et les propositions pour un Etat viable permettant à l'Afrique de disposer d'encadrements efficaces indispensables à son authentique développement renvoient simplement à une notion : la démocratie ;des inégalités trop criantes concernant l'accès aux services publics, des masses populaires analphabètes ; l'absence de libertés dont celles d'aller et de venir, d'information, de s'exprimer, d'entreprendre, de droits pour

les travailleurs. Voilà ce qui caractérise l'Afrique d'aujourd'hui et que le moins mauvais des systèmes politiques qu'est la démocratie a permis de mieux réguler dans le monde occidental, comparativement au système communiste.

La démocratie sociale tel qu'on vient de l'énoncer a son pendant, la démocratie politique, fondée sur un principe cardinal : le choix libre des gouvernants que le peuple se donne lors des élections libres et qui se traduit par la liberté associative (politique, syndicale, ...).

L'Afrique peut-elle en faire l'économie ? En a-t-elle seulement le choix ?

De même qu'en Europe la démocratie ne s'est pas installée du jour au lendemain (32), mais aura nécessité des siècles de tâtonnement, de même l'Afrique n'a jamais abandonné cette voie semée d'embûches depuis qu'elle l'a renfourchée au lendemain de la première guerre mondiale (33). La tâche est apparemment plus compliquée aujourd'hui. La mondialisation, enfant terrible du libéralisme économique, sous la houlette des USA puissance hégémonique ne lui laisse guère de choix ; depuis que l'URSS et la Chine alors grands bastions du communisme s'y sont résolus. Il ne reste donc plus qu'à l'Afrique qu'à canaliser toutes ses énergies vers la seule voie qui heureusement devrait permettre de restaurer des Etats aujourd'hui déliquescents.

## SECTION 1 : DEMOCRATISATIONS COMPAREES DE L'AFRIQUE ET DE L'EUROPE

### PARAGRAPHE 1 : LA DEMOCRATISATION EN EUROPE

La démocratisation a connu des progrès significatifs en Europe tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle. Ces progrès ont essentiellement emprunté deux voies.

(31) Au Cameroun, l'Eglise catholique a fêté son centenaire il y a quelques années ; elle dispose d'hôpitaux, de collèges, d'une université, d'organes de presse, et de bien d'autres structures sociales. Elle pèse d'un poids important dans la vie de la nation.

La première voie est caractérisée par une évolution graduelle, grâce aux transformations successives des institutions politiques. Ceci a permis d'importants changements dans les rapports sociaux et la participation de plus en plus élargie des populations à la vie politique. Ce fut dans ce cas une évolution maîtrisée des institutions, épargnant les pays des convulsions observées ailleurs. L'Angleterre, les pays scandinaves, la Belgique et les Pays-Bas en ont été le théâtre.

La deuxième voie est celle des révolutions et de la violence. La majeure partie de l'Europe n'y a pas échappé.

Les violences tiennent d'un côté aux volontés des gouvernants d'étouffer dans l'œuf toute velléité de changement ; de l'autre côté, aux ressortissants et insurgés auxquels se rallieront souvent les armées, d'abolir à tout jamais les régimes dictatoriaux. Ainsi naîtra la république qui par la suite abolira l'esclavage. Mais la présence des militaires dans la lutte politique ouvrira à partir de 1820 l'ère des coups-d'Etat militaires, et la démocratie ne fonctionnera véritablement qu'avec l'instauration du suffrage universel en France en Avril 1948.

A cette occasion, le corps électoral est multiplié par quarante, même si les femmes ne votent pas.

L'on ne voit pas encore d'incompatibilité entre un pouvoir fort et l'idée de démocratie, tant que le régissant tient son pouvoir du peuple et s'assure de son soutien.

L'Europe aura ainsi pris plus de deux siècles pour asseoir une démocratie digne de ce nom, au prix de milliers de morts, avec des retours en arrière heureusement éphémères.

## PARAGRAPHE 2 : L'ACCELERATION DE LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE

La démocratisation de l'Afrique s'est accélérée avec :

(32) La démocratie naît avec les lumières vers la moitié du 18<sup>e</sup> siècle , avec Montesquieu pour qui celle-ci a pour principe et ressort :la vertu ;Voltaire quant à lui en exalte la liberté de parole, la tolérance et l'essor commercial. La démocratie connaîtra plusieurs coups d'arrêts dont en 1815 avec la défaite de la France, pour réapparaître à la veille de la deuxième guerre mondiale.

(33) A la faveur des mouvements qui apparaissent à la fin de la première guerre mondiale, et qui furent fortifiés après 1945.

1°- les deux guerres mondiales qui ont eu pour effet majeur d'amener beaucoup d'africains volontaires et conscrits, à découvrir l'Europe et la vie démocratique.

2°- l'action de la Société Des Nations (SDN), notamment le régime des mandats

3°- le rôle des églises et la montée des nouvelles élites africaines où intellectuels, syndicalistes et hommes politiques voulurent mettre en œuvre les idées démocratiques prônées par ROOSEVELT et CHURCHILL dans la charte de l'Atlantique de 1941. Ces idéaux furent par la suite consacrés par celle des Nations-Unies qui reconnaissait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

4°- les progrès en matière d'éducation , de transports et de communication

5°- la déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, la charte de Bandoeng sur l'anti-colonialisme de 1955, le mouvement panafricaniste, le nasserisme, la montée du nationalisme dans presque tous les territoires africains, finirent par mener aux indépendances.

Ces avancées majeures devaient conduire à la mise en place de structures démocratiques dans les jeunes Etats : en Tunisie et au Maroc en 1956, au Ghana en 1957, en Guinée en 1958. Le mouvement ainsi lancé, et qui s'apparente fort à celui que l'Europe avait vécu un siècle plus tôt, devait dans la foulée embraser le reste des territoires français, britanniques, italiens et belges. Les colonies portugaises suivront plus tard.

Au cours des années 80, le retrait volontaire du Président Senghor au Sénégal et du Président Ahidjo au Cameroun, la chute du mur de Berlin et plus récemment la libération de Nelson MANDELA, l'abolition de l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud, allaient devenir des éléments exemplaires et stimulants pour les pays africains. Les changements intervenus depuis lors et dont les revendications populaires ont connu leur apogée à partir de 1990 en sont le résultat.

## **SECTION 2 : LA DEMOCRATISATION, UN IMPERATIF FACE A LA MONDIALISATION**

### **PARAGRAPHE 1 : LA PAUSE APPARENTE DE LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE : UN PHENOMENE EPHEMERE**

Dès les indépendances, le processus de démocratisation en Afrique a connu de sérieux problèmes dans la plupart des Etats africains. En effet, l'exacerbation des rivalités tribales, économiques, idéologiques, couplées aux affrontements entre les blocs soviétique et occidental, ne pouvait que les arrêter dans leur élan.

En Guinée, à Madagascar, en Ethiopie, au Congo, le totalitarisme marxiste s'était installé en maître, pendant que l'autoritarisme pro-occidental s'emparait de l'Ouganda, du Zaïre, de la République Centrafricaine. Seulement comme en Europe, les forces de changement devaient l'emporter face à la dictature ; même si ici et là le changement a souvent été confisqué par l'armée. Durant vingt-cinq ans environs, les Etats se sont installés dans des régimes militaires, régimes qui n'ont malheureusement pas fait progresser la démocratie, puisque les coups d'Etats avaient remplacé les élections.

Mais bien que cette époque que l'on croyait révolue nous revienne à la figure au travers des coups de force enregistrés ces dernières années en Côte d'Ivoire, en RDC, en Guinée, il y a lieu de rester aussi optimiste que l'ont été les européens. L'Afrique n'a jamais quitté la voie de la démocratisation.

Elle n'a certes pas pu en réaliser ni la dimension politique, encore moins son pendant social. Mais il convient toutefois de relever que sur les 53 pays que compte l'Afrique, plus de quarante vivent sous un régime constitutionnellement démocratique. Depuis 1990, une vingtaine de pays ont connu des changements de régimes et les élections présidentielles avec plusieurs candidats sont devenues la règle. C'est ainsi que pour les prochaines élections présidentielles tchadiennes, neuf candidatures sont déjà enregistrées.

## CONCLUSION

On peut constater qu'au cours des années 70 à 90, les pays dits en voie de développement qui ont émergé sont ceux qui sous la houlette des USA, ont, tout comme l'Europe après la deuxième guerre mondiale, bénéficié d'apports massifs de capitaux, de technologie et du libre accès aux marchés des pays occidentaux.

Cette politique volontariste du monde occidental s'expliquait par l'enjeu que représentaient ces pays dans les rivalités des blocs de l'Ouest et de l'Est. Si le Japon, la Corée, Taiwan, Hong Kong, Singapour n'avaient pas bénéficié de ce soutien massif, les « miracles » qu'on leur reconnaît auraient sûrement eu peu de chance de se produire.

L'Afrique ne constituant plus aujourd'hui un enjeu comparable, on peut se demander si le miracle se reproduira !

Dans les conditions actuelles des termes de l'échange et compte tenu de la faiblesse de l'épargne et de la prévarication des institutions, l'Afrique n'est pas en mesure de dégager les surplus financiers nécessaires à l'édification d'un socle physique, humain et institutionnel qui lui permette de diversifier son offre et de s'insérer efficacement dans le circuit économique mondial. Pour y parvenir, c'est une politique de long terme qu'il lui faudrait asseoir par une stratégie d'alliances sous-régionales, d'accords particuliers avec l'Europe. Ceux-ci devraient intervenir le plus rapidement possible pour tenir compte des contraintes prévisibles qu'imposera la mise en place des accords de libre échange entre l'UE et les régions ou sous-régions africaines, conformément aux règles de l'OMC et la fin du principe de non réciprocité. Il est en effet difficile voire impossible que l'Afrique puisse intégrer pleinement l'économie mondiale, spécialisée comme elle l'est dans l'exportation des produits primaires, dans l'absence totale d'infrastructures, avec des secteurs sociaux complètement dévastés.

Des investissements similaires à ceux qui furent consentis en Europe et en Asie s'imposent en Afrique, d'une part dans la formation et la réalisation de structures sociales et des infrastructures économiques, d'autre part dans la mise en place d'institutions politiques démocratiques, seules gages d'un développement authentique conduit par des Etats viables.

Mais seule une politique transparente, volontariste et interventionniste de ses partenaires que sont l'ONU, l'Europe et plus particulièrement la France, pourrait

autoriser l'espoir de voir l'Afrique s'accrocher au train de l'économie mondiale. Ce, non seulement au nom des valeurs fondamentales dont les droits de l'Homme, mais aussi dans l'intérêt de tous les partenaires d'une Afrique alors définitivement installée dans la voie de la démocratisation.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1 – Ouvrages

- AICARDI de SAINT PAUL Marc, La politique africaine des Etats-Unis, Mécanisme et conduite, Economica, Paris, 1989, 348 p.
- AICARDI de SAINT PAUL Marc, Le Japon : Genèse d'une relation atypique, Paris, CHEAM, 1999
- AKINDES Francis, Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Ed. Kartahala, 1996
- ALMEIDA TOPOR Hélène, L'Afrique au 20<sup>ème</sup> siècle, Armand Colin, 1994 (CID)
- AZENGISSA Rémy, NANTET Bernard, L'Afrique : Muthes et réalités d'un continent, Ed. Le Cherche Midi, 1995
- BACH Daniel, Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1998
- BAYART Jean-François, BEMBE A-M, La politique par le bas en Afrique Noire, Ed. Karthala, Paris, 1992, 270 p.
- BAYART Jean-François, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1998
- BONNEFOUS Mars, Le Sud et le Nord au-delà de la modernité, Economica, 1997, 228 p.
- BRUNEL Sylvie, Le gaspillage de l'aide publique, Seuil, L'Histoire immédiate, Paris, 1993, 185 p. (IH)
- CHABAL Patrick, DALOZ Jean-Pascal, L'Afrique est partie, Paris, Ed. Economica Coll Analyse politique, avril 1999
- CHAIGNEAU Pascal, Dictionnaire des relations internationales, Economica, 1998, 591 p.
- LUGAN Bernard, Afrique : de la décolonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire, Collection « Gestes », 1995
- DUBRESSON Alain, L'Afrique subsaharienne, Armand Colin, 1998
- DARNTON Robert et DUHAMEL Olivier, Démocratie, Ed Rocher, 1998
- BERTHU Georges, Europe démocratie ou super Etat, FX de Guibert, Paris, 2000



